

N° 40
11 NOV.
1999

Page 2033
à 2100

*L*B.O.

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

ENSEIGNEMENT DES LANGUES
VIVANTES ÉTRANGÈRES
DANS LE 1^{er} DEGRÉ

Langues vivantes étrangères : orientations pédagogiques pour la mise en œuvre au CM1 et au CM2 (pages I à XXXI)

C. n° 99-176 du 4-11-1999 (NOR : MENE9902283C)

- *Allemand*
- *Anglais*
- *Arabe*
- *Espagnol*
- *Italien*
- *Portugais*

TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS, AVANTAGES SOCIAUX

- 2039 Indemnités propres à certaines fonctions (RLR : 211-2)
Classement des collèges.
A. du 2-11-1999 (NOR : MENE9902372A)

RÈGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

- 2057 Fonds de concours (RLR : 311-2)
Prestations informatiques et télématiques fournies par le MEN.
A. du 26-10-1999. JO du 29-10-1999 (NOR : MENF9902398A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 2059 Formations post-baccalauréat (RLR : 544-4a)
Organisation des examens des BTS - session 2000.
A. du 18-10-1999. JO du 22-10-1999 (NOR : MENS9902294A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 2061 Enseignement élémentaire (RLR : 513-2 ; 514-4)
Organisation des consultations des enseignants du premier degré.
N.S. n° 99-179 du 4-11-1999 (NOR : MENE9902407N)
- 2067 Diplômes divers (RLR : 549-9)
Brevet d'initiation aéronautique.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENE9902416A)
- 2068 Diplômes divers (RLR : 549-9)
Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENE9902415A)

- 2070 Activités éducatives (RLR : 554-9)
Concours "Donnez de vos nouvelles" - année 1999-2000.
N.S. n° 99-177 du 4-11-1999 (NOR : MENE9902362N)

PERSONNELS

- 2073 Examen professionnel (RLR : 716-0)
Accès d'agents non titulaires au corps des ingénieurs d'études de recherche et de formation du MEN.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENA9902367A)
- 2074 Examen professionnel (RLR : 716-0)
Accès d'agents non titulaires au corps des assistants ingénieurs de recherche et de formation du MEN.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENA9902368A)
- 2074 Examen professionnel (RLR : 716-0)
Accès d'agents non titulaires au corps des attachés d'administration de recherche et de formation du MEN.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENA9902369A)
- 2075 Examen professionnel (RLR : 622-5d)
Accès au grade d'APASU de deuxième classe - année 2000.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENA9902302A)
- 2075 Examen professionnel (RLR : 621-5)
Accès d'agents non titulaires au corps des AAC du MEN.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENA9902370A)
- 2076 Examen professionnel (RLR : 621-5)
Accès d'agents non titulaires au corps des AASU.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENA9902371A)
- 2077 Examen professionnel (RLR : 624-4)
Accès au grade de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure - année 2000.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENA9902376A)
- 2077 Mutations (RLR : 720-4 ; 804-0)
Établissements d'enseignement français en Andorre -
année 2000-2001.
N.S. n° 99-178 du 4-11-1999 (NOR : MENE9902406N)
- 2079 Commissions administratives paritaires (RLR : 720-4)
Calendrier prévisionnel des CAPN et des actes de gestion des personnels ATOS - année 1999-2000.
Note du 4-11-1999 (NOR : MENA9902413X)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 2088 Nomination
Conseil scientifique de l'ENS de Cachan.
A. du 19-10-1999. JO du 27-10-1999 (NOR : MENR9902251A)
- 2088 Nominations
CAP des personnels ITARF du MEN.
A. du 4-11-1999 (NOR : MENA9902404A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2092 Vacance de poste
Poste au ministère de la jeunesse et des sports.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MEND9902437V)
- 2092 Vacance de poste
SGASU de l'inspection académique de l'Aube.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MENA9902414V)
- 2093 Vacance de poste
Maître de conférences en Nouvelle-Calédonie.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MENP9902430V)
- 2093 Vacance de poste
Directeur de l'IUFM de l'académie de Poitiers.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MENS9902410V)
- 2094 Vacance de poste
CASU à l'université Lyon II.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MENA9902403V)
- 2094 Vacance de poste
DAET de l'académie de Rouen.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MENA9902409V)
- 2095 Vacance de poste
Agent comptable de l'université de Marne-la-Vallée.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MENA9902354V)
- 2095 Vacances de postes
Postes à l'AEFE.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MENE9902373V)
- 2096 Vacance de poste
Poste à l'université franco-allemande.
Avis du 4-11-1999 (NOR : MENC9902408V)

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale est en ligne sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (<http://www.education.gouv.fr/bo>) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel de l'éducation nationale pour un an au prix de 485 F (73,94 €)
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F	
			73,94 €	121,81 €	101,23 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Etablissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Paris -
Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas - Rédacteur
en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Marquet - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Bruno Lefebvre,
Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications,
110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET
ABONNEMENTS : CNDPAbonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13.
● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

T TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS AVANTAGES SOCIAUX

INDEMNITÉS PROPRES
 À CERTAINES FONCTIONS

NOR : MENE9902372A
 RLR : 211-2

ARRÊTÉ DU 2-11-1999

MEN
 DESCO B1

C Classement des collèges

Vu art. 28 du D. n° 88-343 du 11-4-1988 ; art. 6 et 7 du D. n° 88-342 du 11-4-1988 ; art. 1 et 2 du D. n° 91-773 du 7-8-1991 mod. D. n° 88-342 du 11-4-1988 ; art. 11 du D. n° 95-1189 du 6-11-1995 mod. D. n° 88-343 du 11-4-1988 ; A. du 11-7-1996 mod. par A. du 12-12-1996 ; A. du 10-7-1997 ; A. du 20-7-1998 ; A. du 24-3-1999 ; A. du 6-8-1999

Article 1 - Le classement des collèges en ZEP pour l'année 1999-2000 est fixé conformément à la liste ci-jointe qui modifie les listes antérieures par catégorie financière.

En 1999-2000, le nombre d'établissements en ZEP classés dans chaque catégorie est le suivant :
 4e catégorie : 496
 3e catégorie : 309
 2e catégorie : 63.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 novembre 1999
 Pour le ministre de l'éducation nationale,
 de la recherche et de la technologie
 et par délégation,
 Le directeur de l'enseignement scolaire
 Bernard TOULEMONDE

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
AIX-MARSEILLE	0040055N	JEAN GIONO	MANOSQUE	4
AIX-MARSEILLE	0050022X	FRANCOIS MITTERAND	VEYNES	4
AIX-MARSEILLE	0131705H	FERNAND LÉGER	BERRE-L'ETANG	4
AIX-MARSEILLE	0131884C	BELLE DE MAI	MARSEILLE 3E	4
AIX-MARSEILLE	0131935H	EDGAR QUINET	MARSEILLE 3E	4
AIX-MARSEILLE	0132401P	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11E	4
AIX-MARSEILLE	0131262B	JACQUES PRÉVERT	MARSEILLE 13E	4
AIX-MARSEILLE	0131261A	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13E	4
AIX-MARSEILLE	0131260Z	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13E	4
AIX-MARSEILLE	0131703F	ÉDOUARD MANET	MARSEILLE 14E	4
AIX-MARSEILLE	0132407W	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15E	4
AIX-MARSEILLE	0131885D	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15E	4
AIX-MARSEILLE	0131704G	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15E	4
AIX-MARSEILLE	0131605Z	SAINT ANDRÉ - BARNIER	MARSEILLE 16E	4
AIX-MARSEILLE	0132327J	MIRAMARIS	MIRAMAS	4
AIX-MARSEILLE	0132217P	MONT SAUVY	ORGON	4
AIX-MARSEILLE	0132322D	PAUL ÉLUARD	PORT-DE-BOUC	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
AIX-MARSEILLE	0132323E	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	4
AIX-MARSEILLE	0131611F	RENÉ CASSIN	TARASCON	4
AIX-MARSEILLE	0132214L	HENRI FABRE	VITROLLES	4
AIX-MARSEILLE	0840007B	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON	4
AIX-MARSEILLE	0840108L	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	4
AIX-MARSEILLE	0840581A	PAUL GIERA	AVIGNON	4
AIX-MARSEILLE	0840437U	HENRI BOUDON	BOLLENE	4
AIX-MARSEILLE	0840699D	PAUL ÉLUARD	BOLLENE	4
AIX-MARSEILLE	0840761W	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS	4
AIX-MARSEILLE	0840114T	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	4
AIX-MARSEILLE	0840018N	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	4
AIX-MARSEILLE	0840583C	DENIS DIDEROT	SORGUES	4
AIX-MARSEILLE	0132572A	AMPÈRE	ARLES	3
AIX-MARSEILLE	0130136C	VIEUX PORT	MARSEILLE 2E	3
AIX-MARSEILLE	0131264D	VERSAILLES	MARSEILLE 3E	3
AIX-MARSEILLE	0132561N	ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 6E	3
AIX-MARSEILLE	0132203Z	ROMAIN ROLLAND	MARSEILLE 10E	3
AIX-MARSEILLE	0131749F	VINCENT SCOTTO	MARSEILLE 10E	3
AIX-MARSEILLE	0132403S	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11E	3
AIX-MARSEILLE	0132314V	JEAN GIONO	MARSEILLE 13E	3
AIX-MARSEILLE	0132313U	STÉPHANE MALLARME	MARSEILLE 13E	3
AIX-MARSEILLE	0131604Y	HENRI WALLON	MARSEILLE 14E	3
AIX-MARSEILLE	0132404T	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14E	3
AIX-MARSEILLE	0132207D	MASSET	MARSEILLE 14E	3
AIX-MARSEILLE	0132408X	JULES FERRY	MARSEILLE 15E	3
AIX-MARSEILLE	0132785G	ARENC BACHAS	MARSEILLE 15E	3
AIX-MARSEILLE	0131757P	ESTAQUE (L)	MARSEILLE 16E	3
AIX-MARSEILLE	0132212J	FREDERIC MISTRAL	PORT-DE-BOUC	3
AIX-MARSEILLE	0132007L	JACQUES PREVERT	SAINT-VICTOIRE	3
AIX-MARSEILLE	0133352Y	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	3
AIX-MARSEILLE	0840762X	BARBARA HENDRICKS	ORANGE	3
AIX-MARSEILLE	0840033E	VOLTAIRE	SORGUES	3
AIX-MARSEILLE	0050409T	GIRAUDS (LES)	L' ARGENTIERE-LA-BESSEE	2
AIX-MARSEILLE	0132204A	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10E	2
AIX-MARSEILLE	0132730X	PYTHEAS	MARSEILLE 14E	2
AIX-MARSEILLE	0131887F	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15E	2
AMIENS	0021826Z	JEAN ROSTAND	CHATEAU-THIERRY	4
AMIENS	0020024R	ANNE DE MONTMORENCY	FÈRE-EN-TARDENOIS	4
AMIENS	0020030X	CAMILLE DESMOULINS	GUISE	4
AMIENS	0020090M	CHARLEMAGNE	LAON	4
AMIENS	0020056A	MARTHE LEFEVRE	SAINT-QUENTIN	4
AMIENS	0021492L	GERARD PHILIPPE	SOISSONS	4
AMIENS	0601190T	CHARLES FAUQUEUX	BEAUVAIS	4
AMIENS	0600007G	HENRI BAUMONT	BEAUVAIS	4
AMIENS	0601524F	ANDRÉ MALRAUX	COMPIEGNE	4
AMIENS	0600022Y	GABRIEL HAVESZ	CREIL	4
AMIENS	0601177D	JEAN JACQUES ROUSSEAU	CREIL	4
AMIENS	0601718S	PIERRE MENDES FRANCE	MÉRU	4
AMIENS	0601191U	DU THELLE	MÉRU	4
AMIENS	0601178E	ANATOLE FRANCE	MONTAIRE	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
AMIENS	0601293E	ROMAIN ROLLAND	MOUY	4
AMIENS	0600036N	ÉDOUARD HERRIOT	NOGENT-SUR-OISE	4
AMIENS	0601297J	LOUIS PASTEUR	NOYON	4
AMIENS	0601605U	PAUL ELUARD	NOYON	4
AMIENS	0801325F	DU-VAL-DE-SOMME	AILLY-SUR-SOMME	4
AMIENS	0801616X	GUY MARESCHAL	AMIENS	4
AMIENS	0800018K	EDOUARD LUCAS	AMIENS	4
AMIENS	0800019L	CÉSAR FRANCK	AMIENS	4
AMIENS	0801263N	ARTHUR RIMBAUD	AMIENS	4
AMIENS	0801264P	ETOUVIE	AMIENS	4
AMIENS	0801485E	DU VAL DE NIEVRE	DOMART-EN-PONTHIEU	4
AMIENS	0800029X	JEAN ROSTAND	DOULLENS	4
AMIENS	0801487G		FLIXECOURT	4
AMIENS	0800036E	VICTOR HUGO	HAM	4
AMIENS	0020076X	JEAN MOULIN	SAINT-QUENTIN	3
AMIENS	0020055Z	GABRIEL HANOTAUX	SAINT-QUENTIN	3
AMIENS	0020054Y	MONTAIGNE	SAINT-QUENTIN	3
AMIENS	0600018U	GAËTAN DENAIN	COMPIEGNE	3
AMIENS	0600027D	JEHAN LE FRERON	CREVECOEUR-LE-GRAND	3
AMIENS	0601179F	MARCELIN BERTHELOT	NOGENT-SUR-OISE	3
AMIENS	0601821D	ÉMILE LAMBERT	VILLERS-SAINT-PAUL	3
AMIENS	0801489J	DU MARQUENTERRE	RUE	3
BESANÇON	0250003T	JEAN BAUHIN	AUDINCOURT	4
BESANÇON	0250009Z	STENDHAL	BESANÇON	4
BESANÇON	0251080N	DIDEROT	BESANÇON	4
BESANÇON	0251209D	ANATOLE FRANCE	BETHONCOURT	4
BESANÇON	0251213H	LOUIS PERGAUD	MONTBÉLIARD	4
BESANÇON	0251397H	LES HAUTES VIGNES	SELONCOURT	4
BESANÇON	0390883Y	MARYSE BASTIÉ	DOLE	4
BESANÇON	0390028U		MOREZ	4
BESANÇON	0390924T	CITE SCOLAIRE	SAINT-CLAUDE	4
BESANÇON	0700787A	PIERRE ET MARIE CURIE	HÉRICOURT	4
BESANÇON	0700788B	ANDRÉ MASSON	SAINT-LOUP-SUR-SEMUSE	4
BESANÇON	0700786Z	JACQUES BREL	VESOUL	4
BESANÇON	0900351T	SIMONE SIGNORET	BELFORT	4
BESANÇON	0900295G	VAUBAN	BELFORT	4
BESANÇON	0251374H	GUSTAVE COURBET	GRAND-CHARMONT	3
BESANÇON	0251395F	PIERRE BROSSOLETTE	MONTBÉLIARD	3
BESANÇON	0251092B	LES TALES	VALENTIGNEY	3
BESANÇON	0391035N	DU PLATEAU	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	3
BESANÇON	0390025R	PIERRE VERNOTTE	MOIRANS-EN-MONTAGNE	3
BESANÇON	0390787U	ROSSET	SAINT-CLAUDE	3
BESANÇON	0900026P	F.A. BARTHOLDI	BELFORT	3
BORDEAUX	0240037K	JULES FERRY	TERRASSON-LAVILLEDIEU	4
BORDEAUX	0331880P	PABLO NÉRUDA	BEGLES	4
BORDEAUX	0330059K	ANATOLE FRANCE	CADILLAC	4
BORDEAUX	0331464M	JEAN ZAY (Z.U.P)	CENON	4
BORDEAUX	0331885V	JEAN JAURES	CENON	4
BORDEAUX	0330138W	JEAN AVIOTTE	GUITRES	4
BORDEAUX	0331895F	MONTAIGNE	LORMONT	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
BORDEAUX	0331619F	GEORGES LAPIERRE	LORMONT	4
BORDEAUX	0331888Y	DU VAL DE SAYE	SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	4
BORDEAUX	0400014Y	FELIX ARNAUDIN	LABOUBEYRE	4
BORDEAUX	0470677F	DUCOS DU HAURON	AGEN	4
BORDEAUX	0470046V	JEAN MONNET	FUMEL	4
BORDEAUX	0640609P	ALBERT CAMUS	BAYONNE	4
BORDEAUX	0331752A	BERTHELOT	BEGLES	3
BORDEAUX	0331753B	BLANQUI	BORDEAUX	3
BORDEAUX	0331462K	FRANCISCO GOYA	BORDEAUX	3
BORDEAUX	0332082J	ÉDOUARD VAILLANT	BORDEAUX	3
BORDEAUX	0332285E	JACQUES ELLUL	BORDEAUX	3
BORDEAUX	0330064R	ALIENOR D AQUITAINNE	CASTILLON-LA-BATAILLE	3
BORDEAUX	0332189A	YVES DU MANOIR	FLOIRAC	3
BORDEAUX	0330093X		LUSSAC	3
BORDEAUX	0470048X	KLEBER THOUAILLES	MONSEMPRON-LIBOS	3
BORDEAUX	0640023C	HENRI BARBUSSE	BOUCAU	3
BORDEAUX	0641561Z	ALBERT CAMUS	MOURENX	3
BORDEAUX	0331618E	LÉONARD LENOIR	BORDEAUX	2
CAEN	0141553M	MARCEL PAGNOL	CAEN	4
CAEN	0141268C	GUILLAUME DE NORMANDIE	CAEN	4
CAEN	0140026C	CLAUDE MONET	CAEN	4
CAEN	0141137K	HENRI SELLIER	COLOMBELLES	4
CAEN	0141315D	PIERRE SIMON DE LAPLACE	LISIEUX	4
CAEN	0501205N	LES PROVINCES	OCTEVILLE	4
CAEN	0611026J	LOUISE MICHEL	ALENÇON	4
CAEN	0610057F	JEAN MONNET	FLERS	4
CAEN	0141253L	CHEMIN VERT	CAEN	3
CAEN	0141964J	ÉMILE ZOLA	GIBERVILLE	3
CAEN	0141363F	PIERRE DANIEL HUET	HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR	3
CAEN	0500024E	INGENIEUR CACHIN	CHERBOURG	3
CAEN	0610045T	ARLETTE HEE-FERGANT	VIMOUTIERS	3
CLERMONT-FERRAND	0030838V	ÉMILE GUILLAUMIN	MOULINS	4
CLERMONT-FERRAND	0631522M	ALBERT CAMUS	CLERMONT-FERRAND	4
CLERMONT-FERRAND	0631199L	LA CHARME	CLERMONT-FERRAND	4
CLERMONT-FERRAND	0631762Y	DE LA DUROLLE	LA MONNERIE-LE-MONTEL	4
CLERMONT-FERRAND	0030023J	JULES VERNE	LE MAYET-DE-MONTAGNE	3
CLERMONT-FERRAND	0030030S	JEAN ZAY	MONTLUÇON	3
CLERMONT-FERRAND	0030119N	BIEN ASSIS	MONTLUÇON	2
CORSE	6200040Z	PORTO-VECCHIO	PORTO-VECCHIO	4
CORSE	7200013B	MONTESORO	BASTIA	4
CORSE	6200084X	LES PADULE	AJACCIO	3
CORSE	6200055R	GEORGES CLÉMENTCEAU	SARTÈNE	3
CORSE	7200027S	LURI	LURI	2
CRÉTEIL	0770013W	CAMILLE COROT	CHELLES	4
CRÉTEIL	0770019C	ROBERT DOISNEAU	DAMMARIE-LES-LYS	4
CRÉTEIL	0771476L	GEORGES POLITZER	DAMMARIE-LES-LYS	4
CRÉTEIL	0771337K	ELSA TRIOLET	LE MEE-SUR-SEINE	4
CRÉTEIL	0771029A	HENRI DUNANT	MEAUX	4
CRÉTEIL	0771172F	ALBERT CAMUS	MEAUX	4
CRÉTEIL	0771420A	BEAUMARCHAIS	MEAUX	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
CRÉTEIL	0771339M	PIERRE BROSSOLETTE	MELUN	4
CRÉTEIL	0771761W	ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT-YONNE	4
CRÉTEIL	0771567K	PAUL ÉLUARD	MONTEREAU-FAULT-YONNE	4
CRÉTEIL	0771621U	HONORÉ DE BALZAC	NEMOURS	4
CRÉTEIL	0771478N	ARTHUR RIMBAUD	NEMOURS	4
CRÉTEIL	0771176K	JULES VERNE	PROVINS	4
CRÉTEIL	0931184G	JEAN MOULIN	AUBERVILLIERS	4
CRÉTEIL	0931185H	GABRIEL PÉRI	AUBERVILLIERS	4
CRÉTEIL	0931186J	DIDEROT	AUBERVILLIERS	4
CRÉTEIL	0931434D	CLAUDE DEBUSSY	AULNAY-SOUS-BOIS	4
CRÉTEIL	0930891N	VICTOR HUGO	AULNAY-SOUS-BOIS	4
CRÉTEIL	0931379U	PABLO-NÉRUDA	AULNAY-SOUS-BOIS	4
CRÉTEIL	0930859D	GÉRARD PHILIPPE	AULNAY-SOUS-BOIS	4
CRÉTEIL	0931194T	RÉPUBLIQUE	BOBIGNY	4
CRÉTEIL	0931612X	JEAN ZAY	BONDY	4
CRÉTEIL	0931221X	LOUISE MICHEL	CLICHY-SOUS-BOIS	4
CRÉTEIL	0930616P	ROMAIN ROLLAND	CLICHY-SOUS-BOIS	4
CRÉTEIL	0931377S	JORISSEN	DRANCY	4
CRÉTEIL	0930893R	ROGER MARTIN DU GARD	ÉPINAY-SUR-SEINE	4
CRÉTEIL	0931145P	ROBESPIERRE	ÉPINAY-SUR-SEINE	4
CRÉTEIL	0931188L	POINCARÉ	LA COURNEUVE	4
CRÉTEIL	0931148T	GEORGES POLITZER	LA COURNEUVE	4
CRÉTEIL	0931429Y	JEAN VILAR	LA COURNEUVE	4
CRÉTEIL	0931433C	DESCARTES	LE BLANC-MESNIL	4
CRÉTEIL	0931707A	PABLO PICASSO	MONTFERMEIL	4
CRÉTEIL	0931546A	JEAN JAURES	MONTFERMEIL	4
CRÉTEIL	0931212M	LENAIN DE TILLEMONT	MONTREUIL	4
CRÉTEIL	0930894S	HONORÉ DE BALZAC	NEUILLY-SUR-MARNE	4
CRÉTEIL	0931485J	GEORGES BRAQUE	NEUILLY-SUR-MARNE	4
CRÉTEIL	0931978V	VICTOR HUGO	NOISY-LE-GRAND	4
CRÉTEIL	0931223Z	G COURBET	PIERREFITTE-SUR-SEINE	4
CRÉTEIL	0931231H	PIERRE DE GEYTER	SAINT-DENIS	4
CRÉTEIL	0931489N	FEDERICO GARCIA LORCA	SAINT-DENIS	4
CRÉTEIL	0931229F	FABIEN	SAINT-DENIS	4
CRÉTEIL	0931232J	HENRI BARBUSSE	SAINT-DENIS	4
CRÉTEIL	0931143M	JEAN JAURES	SAINT-OUEN	4
CRÉTEIL	0931190N	ÉVARISTE GALOIS	SEVRAN	4
CRÉTEIL	0931226C	PABLO NÉRUDA	STAINS	4
CRÉTEIL	0931147S	MAURICE THOREZ	STAINS	4
CRÉTEIL	0931607S	JEAN JAURES	VILLEPINTE	4
CRÉTEIL	0941095E	PAUL ÉLUARD	BONNEUIL-SUR-MARNE	4
CRÉTEIL	0941299B	PAUL VAILLANT-COUTURIER	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	4
CRÉTEIL	0941092B	ELSA TRIOLET	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	4
CRÉTEIL	0941296Y	JEAN MACÉ	FONTENAY-SOUS-BOIS	4
CRÉTEIL	0941026E	MOLIÈRE	IVRY-SUR-SEINE	4
CRÉTEIL	0940551N	EUGÈNE CHEVREUL	L'HAY-LES-ROSES	4
CRÉTEIL	0941044Z	ROBERT DESNOS	ORLY	4
CRÉTEIL	0941052H	JOLIOT CURIE	VALENTON	4
CRÉTEIL	0940791Z	PIERRE BROSSOLETTE	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	4
CRÉTEIL	0941029H	JULES VALLÈS	VITRY-SUR-SEINE	4

ACADEMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
CRÉTEIL	0941224V	RABELAIS	VITRY-SUR-SEINE	4
CRÉTEIL	0772119K	VAN GOGH	ÉMERAINVILLE	3
CRÉTEIL	0772056S	JEAN DE LA FONTAINE	LE MEE-SUR-SEINE	3
CRÉTEIL	0771362M	CAMILLE SAINT SAENS	LIZY-SUR-OURCQ	3
CRÉTEIL	0770030P	JACQUES PREVERT	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	3
CRÉTEIL	0771070V	FRÉDÉRIC CHOPIN	MELUN	3
CRÉTEIL	0770033T	LES CAPUCINS	MELUN	3
CRÉTEIL	0931709C	HENRI WALLON	AUBERVILLIERS	3
CRÉTEIL	0931196V	PIERRE SEMARD	BOBIGNY	3
CRÉTEIL	0931195U	DELAUNE	BOBIGNY	3
CRÉTEIL	0930900Y	J.P.TIMBAUD	BOBIGNY	3
CRÉTEIL	0931428X	J. VIGO	ÉPINAY-SUR-SEINE	3
CRÉTEIL	0931765N	SISLEY	L' ILE-SAINT-DENIS	3
CRÉTEIL	0930611J	NELSON MANDELA	LE BLANC-MESNIL	3
CRÉTEIL	0931448U	PAUL ÉLUARD	MONTREUIL	3
CRÉTEIL	0931218U	JEAN LOLIVE	PANTIN	3
CRÉTEIL	0931217T	JOLIOT CURIE	PANTIN	3
CRÉTEIL	0931216S	JEAN JAURES	PANTIN	3
CRÉTEIL	0931224A	PABLO NERUDA	PIERREFITTE-SUR-SEINE	3
CRÉTEIL	0931381W	GUSTAVE COURBET	ROMAINVILLE	3
CRÉTEIL	0930865K	JEAN LURÇAT	SAINT-DENIS	3
CRÉTEIL	0931230G	ELSA TRIOLET	SAINT-DENIS	3
CRÉTEIL	0931144N	MICHELET	SAINT-OUEN	3
CRÉTEIL	0930897V	PAUL PAINLEVE	SEVRAN	3
CRÉTEIL	0931225B	JOLIOT CURIE	STAINS	3
CRÉTEIL	0931206F	JEAN VILAR	VILLETANEUSE	3
CRÉTEIL	0941478W	BLAISE CENDRARS	BOISSY-SAINT-LEGER	3
CRÉTEIL	0940786U	LES BOULLEREAUX	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	3
CRÉTEIL	0940787V	BOILEAU	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	3
CRÉTEIL	0941231C	HENRI MATISSE	CHOISY-LE-ROI	3
CRÉTEIL	0940003T	LAPLACE	CRÉTEIL	3
CRÉTEIL	0941099J	PIERRE CURIE	GENTILLY	3
CRÉTEIL	0941781A	HENRI WALLON	IVRY-SUR-SEINE	3
CRÉTEIL	0941042X	DORVAL	ORLY	3
CRÉTEIL	0940792A	JULES FERRY	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	3
CRÉTEIL	0940749D	ROLAND GARROS	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	3
CRÉTEIL	0940042K	ADOLPHE CHÉRIOUX	VITRY-SUR-SEINE	3
CRÉTEIL	0770010T	PIERRE ROUX	CHATEAU-LANDON	2
CRÉTEIL	0772481D	MARIE CURIE	PROVINS	2
CRÉTEIL	0770048J	ÉMILE CHEVALLIER	SOUPPES-SUR-LOING	2
CRÉTEIL	0770059W	LES TOURNELLES	VILLIERS-SAINT-GEORGES	2
CRÉTEIL	0932272P	ROSA LUXEMBURG	AUBERVILLIERS	2
CRÉTEIL	0931199Y	PAUL LANGEVIN	DRANCY	2
CRÉTEIL	0931209J	GEORGES POLITZER	MONTREUIL	2
CRÉTEIL	0931710D	OLYMPÉ DE GOUGES	NOISY-LE-SEC	2
CRÉTEIL	0932273R	N08	SAINT-DENIS	2
CRÉTEIL	0931490P	LA COURTILLE	SAINT-DENIS	2
CRÉTEIL	0932261C	N03	SAINT-OUEN	2
CRÉTEIL	0932263E	CAMILLE CLAUDEL	VILLEPINTE	2
CRÉTEIL	0941020Y	HENRI BARBUSSE	ALFORTVILLE	2

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
CRÉTEIL	0941024C	JULES FERRY	MAISONS-ALFORT	2
CRÉTEIL	0941036R	KARL MARX	VILLEJUIF	2
DIJON	0211225T	LE CHAPITRE	CHENOVE	4
DIJON	0580005R	BIBRACTE	CHATEAU-CHINON (VILLE)	4
DIJON	0580012Y	NOËL BERRIER	CORBIGNY	4
DIJON	0580553L	PAUL LANGEVIN	FOURCHAMBAULT	4
DIJON	0580599L	ADAM BILLAUT	NEVERS	4
DIJON	0580542Z	LES LOGES	NEVERS	4
DIJON	0711294W	DU VALLON	AUTUN	4
DIJON	0711348E	JEAN VILAR	CHALON-SUR-SAÛNE	4
DIJON	0710536X	JACQUES PRÉVERT	CHALON-SUR-SAÛNE	4
DIJON	0710534V	ROBERT SCHUMAN	MÂÇON	4
DIJON	0711054K	SAINT-EXUPERY	MÂÇON	4
DIJON	0710056A	JEAN MOULIN	MONTCEAU-LES-MINES	4
DIJON	0711135Y	ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	MONTCEAU-LES-MINES	4
DIJON	0711323C	LES ÉPONTOTS	MONTCENIS	4
DIJON	0890056C	BIENVENU MARTIN	AUXERRE	4
DIJON	0890789Z	PAUL BERT	AUXERRE	4
DIJON	0890017K	PAUL FOURREY	MIGENNES	4
DIJON	0890977D	JACQUES PRÉVERT	MIGENNES	4
DIJON	0890024T	MARCEL Ayme	SAINT-FLORENTIN	4
DIJON	0890790A	CHAMPS PLAISANTS	SENS	4
DIJON	0890980G	ABEL MINARD	TONNERRE	4
DIJON	0210026P	ÉPIREY	DIJON	3
DIJON	0211358M	LES HAUTES PAILLES	ÉCHENON	3
DIJON	0210034Y	PASTEUR	MONTBARD	3
DIJON	0580618G	LOUIS ARAGON	IMPHY	3
DIJON	0580030T		MOULINS-ENGLIBERT	3
DIJON	0580682B	LES COURLIS	NEVERS	3
DIJON	0710019K	JEAN ZAY	CHALON-SUR-SAÛNE	3
DIJON	0891057R	PHILIPPE COUSTEAU	BRIENON-SUR-ARMANÇON	3
DIJON	0580026N	PAUL BARREAU	LORMES	2
DIJON	0580029S		MONTSAUCHE-LES-SETTONS	2
GRENOBLE	0071156U	LES PERRIERES	ANNONAY	4
GRENOBLE	0070006U	LE LAOUL	BOURG-SAINT-ANDÉOL	4
GRENOBLE	0070017F	LA SÉGALIERE	LARGENTIÈRE	4
GRENOBLE	0261086P	EUROPA	MONTELMAR	4
GRENOBLE	0260850H	E.J. LAPASSAT	ROMANS-SUR-ISÈRE	4
GRENOBLE	0260949R	FRANCOIS RABELAIS	VALENCE	4
GRENOBLE	0382174G	CHAMP FLEURI	BOURGOIN-JALLIEU	4
GRENOBLE	0380011F	DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX	CHARVIEU-CHAVAGNEUX	4
GRENOBLE	0381903M	JEAN VILAR	ÉCHIROLLES	4
GRENOBLE	0381810L	GÉRARD PHILIPPE	FONTAINE	4
GRENOBLE	0382176J	ANNE FRANK	LA VERPILLIÈRE	4
GRENOBLE	0382110M	LE GRAND CHAMP	PONT-DE-CHERY	4
GRENOBLE	0381812N	FERNAND LÉGER	SAINTE-MARTIN-D'HERES	4
GRENOBLE	0382705J	PHILIPPE COUSTEAU	TIGNIEU-JAMEYZIEU	4
GRENOBLE	0381907S	PONSARD	VIENNE	4
GRENOBLE	0382104F	LOUIS ARAGON	VILLEFONTAINE	4
GRENOBLE	0730901H	COTE ROUSSE	CHAMBERY	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
GRENOBLE	0741165P	MICHEL SERVET	ANNEMASSE	4
GRENOBLE	0740911N	DE CLUSES	CLUSES	4
GRENOBLE	0740032H	LE CLERGEON	RUMILLY	4
GRENOBLE	0741139L	J.J. GALLAY	SCIONZIER	4
GRENOBLE	0261090U	GÉRARD DE NERVAL	PIERRELATTE	3
GRENOBLE	0260764P	GASTON BACHELARD	VALENCE	3
GRENOBLE	0382044R	PABLO PICASSO	ÉCHIROLLES	3
GRENOBLE	0380356F	JULES VALLES	FONTAINE	3
GRENOBLE	0382032C	VILLENEUVE	GRENOBLE	3
GRENOBLE	0381816T	AMPÈRE	GRENOBLE	3
GRENOBLE	0382045S	ILES DE MARS	LE PONT-DE-CLAIX	3
GRENOBLE	0380013H	MOUCHEROTTE	LE PONT-DE-CLAIX	3
GRENOBLE	0382504R	GEORGES BRASSENS	PONT-ÈVÈQUE	3
GRENOBLE	0740157U	SAMIVEL	BONNEVILLE	3
GRENOBLE	0381604M	VERCORS	GRENOBLE	2
GRENOBLE	0380065P	HENRI WALLON	SAINT-MARTIN-D'HERES	2
GUADELOUPE	9710938T	ABYMES	LES ABYMES	4
GUADELOUPE	9710661S	NESTOR DE KERMADEC	POINTE-A-PÎTRE	4
GUADELOUPE	9710022X	ST MARTIN 1	SAINT-MARTIN	4
GUADELOUPE	9710007F	VINCENT CAMPENON	BASSE-TERRE	3
GUADELOUPE	9711023K	ST MARTIN 2	SAINT-MARTIN	2
GUYANE	9730091L	PAUL KAPEL	CAYENNE	4
GUYANE	9730110G	EUGÉNIE TELL-ÉBOUÉ	SAINT-LAURENT-DU-MARONI	4
GUYANE	9730192W	LEO OTHILY	MANA	3
GUYANE	9730193X	GRAND MAN DIFOU	MARIPASOULA	3
GUYANE	9730173A	CONSTANT CHLORE	SAINT-GEORGES	3
GUYANE	9730248G	ST-LAURENT-DU-MARONI 2	SAINT-LAURENT-DU-MARONI	3
GUYANE	9730218Z	LISE OPHION	MATOURY	2
LILLE	0590031N	JEAN MACÉ	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	4
LILLE	0590050J	JOSQUIN DES PRÉS	CONDÉ-SUR-L'ESCAUT	4
LILLE	0590062X	VILLARS	DENAIN	4
LILLE	0594402P	ANDRE CANIVEZ	DOUAI	4
LILLE	0593484S	ÉMILE LITTRÉ	DOUCHY-LES-MINES	4
LILLE	0592751V	FELICIE JOLY	ESCAUDAIN	4
LILLE	0595337F	JEAN ROSTAND	LE CATEAU-CAMBRESIS	4
LILLE	593235W	BORIS VIAN	LILLE	4
LILLE	0594288R	LOUISE MICHEL	LILLE	4
LILLE	0590271Z	VERLAINE	LILLE	4
LILLE	0594533G	VOLTAIRE	LOURCHES	4
LILLE	0593254S	DE L'ÉPINETTE	MAUBEUGE	4
LILLE	0590151U	ERNEST COUTELLE	MAUBEUGE	4
LILLE	0594362W	VAUBAN	MAUBEUGE	4
LILLE	0593178J	FRANCOIS RABELAIS	MONS-EN-BARŒUL	4
LILLE	0594865T	ANATOLE FRANCE	RONCHIN	4
LILLE	0594389A	ANNE FRANK	ROUBAIX	4
LILLE	0593667R	ALBERT SAMAIN	ROUBAIX	4
LILLE	0590190L	JEAN-BAPTISTE LEBAS	ROUBAIX	4
LILLE	0590183D	SÉVIGNÉ	ROUBAIX	4
LILLE	0593663L	JEAN DECONINCK	SAINT-POL-SUR-MER	4
LILLE	0594394F	MARIE CURIE	TOURCOING	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
LILLE	0592714E	MENDES-FRANCE	TOURCOING	4
LILLE	0594396H	DE L'EUROPE	TOURCOING	4
LILLE	0593680E	CHASSE ROYALE	VALENCIENNES	4
LILLE	0594412A	JEAN JAURES	VIEUX-CONDÉ	4
LILLE	0594392D	PABLO NÉRUDA	WATTRELOS	4
LILLE	0593242D	GUSTAVE NADAUD	WATTRELOS	4
LILLE	0622789V	CHARLES PÉGUY	ARRAS	4
LILLE	0622420U	PAUL LANGEVIN	AVION	4
LILLE	0620055Y	PAUL LANGEVIN	BOULOGNE-SUR-MER	4
LILLE	0620051U	ANGELLIER	BOULOGNE-SUR-MER	4
LILLE	0622273J	LUCIEN VADEZ	CALAIS	4
LILLE	0622576N	VAUBAN	CALAIS	4
LILLE	0620088J	LES QUATRE VENTS	GUINES	4
LILLE	0622791X	VICTOR HUGO	HARNES	4
LILLE	0622095R	JEAN MOULIN	LE PORTEL	4
LILLE	0622868F	JEAN JAURES	LENS	4
LILLE	0622418S	JEAN ZAY	LENS	4
LILLE	0620119T	PIERRE ET MARIE CURIE	LIÉVIN	4
LILLE	0622262X	HENRI WALLON	MÉRICOURT	4
LILLE	0623018U	LOUIS PASTEUR	OIGNIES	4
LILLE	0620158K	PAUL LANGEVIN	ROUVROY	4
LILLE	0622907Y	DE LA MORINIE	SAINT-OMER	4
LILLE	0620170Y	PAUL LANGEVIN	SALLAUMINES	4
LILLE	0620180J	LEON BLUM	WINGLES	4
LILLE	0590006L	JULES FERRY	ANZIN	3
LILLE	0594297A	VICTOR HUGO	AUBY	3
LILLE	0594301E	PAUL ÉLUARD	BEUVRAGES	3
LILLE	0590058T	PAUL LANGEVIN	DECHY	3
LILLE	0594300D	BAYARD	DENAIN	3
LILLE	0594299C	TURGOT	DENAIN	3
LILLE	0595190W	GAYANT	DOUAI	3
LILLE	0593664M	MICHEL DE SWAEN	DUNKERQUE	3
LILLE	0594409X	JEAN ZAY	ESCAUTPONT	3
LILLE	0594168K	JEAN ZAY	FEIGNIES	3
LILLE	0590088A	JULES VERNE	GRANDE-SYNTHÉ	3
LILLE	0595782P	DU MOULIN	GRANDE-SYNTHÉ	3
LILLE	0590099M	AUGUSTE PÉRIER	HAUTMONT	3
LILLE	0592634T	ANTOINE DE SAINT ÉXUPÉRY	HAUTMONT	3
LILLE	0594309N	PIERRE DE RONSARD	HAUTMONT	3
LILLE	0593478K	ALBERT CAMUS	HEM	3
LILLE	0594632P	ELSA TRIOLET	HEM	3
LILLE	0590109Y	EUGÈNE THOMAS	JEUMONT	3
LILLE	0593482P	FRÉDÉRIC JOLIOT CURIE	LALLAING	3
LILLE	0590120K	ALBERT CAMUS	LILLE	3
LILLE	0594388Z	JEAN MACÉ	LILLE	3
LILLE	0593179K	MADAME DE STAËL	LILLE	3
LILLE	0593660H	RENÉ DESCARTES	LOOS	3
LILLE	0593686L	JACQUES BREL	LOUVROIL	3
LILLE	0593483R	ROBERT DESNOS	MASNY	3
LILLE	0593671V	VOLTAIRE	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	3

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
LILLE	0590157A	SAINT-EXUPERY	ONNAING	3
LILLE	0594290T	HENRI MATISSE	OSTRICOURT	3
LILLE	0590162F	JEAN ROSTAND	PECQUENCOURT	3
LILLE	0594876E	MONTAIGNE	POIX-DU-NORD	3
LILLE	0594303G	JEHAN FROISSART	QUIEVRECHAIN	3
LILLE	0594408W	GERMINAL	RAISMES	3
LILLE	0594634S	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	ROUBAIX	3
LILLE	0595168X	MAXENCE VAN DER MEERSCH	ROUBAIX	3
LILLE	0590218S	ÉDOUARD BRANLY	TOURCOING	3
LILLE	0594293W	ALBERT ROUSSEL	TOURCOING	3
LILLE	0593678C	JEAN MOULIN	WALLERS	3
LILLE	0590238N	ROMAIN ROLLAND	WAZIERS	3
LILLE	0623313P		AUCHEL	3
LILLE	0623918X	MARTIN LUTHER KING	CALAIS	3
LILLE	0620068M	FRÉDÉRIC JOLIOT CURIE	CALONNE-RICOUART	3
LILLE	0622943M	ADULPHE DELEGORGUE	COURCELLES-LES-LENS	3
LILLE	0622098U	ÉMILE ZOLA	FOUQUIERES-LES-LENS	3
LILLE	0622424Y	LANGEVIN-WALLON	GRENAY	3
LILLE	0620096T	JEAN MACÉ	HÉNIN-BEAUMONT	3
LILLE	0620097U	ROMAIN ROLLAND	HERSIN-COUPIGNY	3
LILLE	0622085E	PAUL DUEZ	LEFOREST	3
LILLE	0622239X	JEAN DE SAINT AUBERT	LIBERCOURT	3
LILLE	0620219B	RIAUMONT	LIÉVIN	3
LILLE	0622087G	BLAISE PASCAL	MAZINGARBE	3
LILLE	0622423X	YOURI GAGARINE	MONTIGNY-EN-GOHELLE	3
LILLE	0622578R	JEAN ROSTAND	SAINS-EN-GOHELLE	3
LILLE	0594295Y	DU WESTHOEK	COUDEKERQUE-BRANCHE	2
LILLE	0593486U	FELICIEEN JOLY	FRESNES-SUR-ESCAUT	2
LIMOGES	0190671B	MAURICE ROLLINAT	BRIVE-LA-GAILLARDE	4
LIMOGES	0230507B	JEAN PICART LE DOUX	BOURGANEUF	4
LIMOGES	0870791M	ANATOLE FRANCE	LIMOGES	4
LIMOGES	0190635M	JEAN MOULIN	BRIVE-LA-GAILLARDE	3
LIMOGES	0870729V	PIERRE DE RONSAUD	LIMOGES	3
LYON	0010987T	JEAN ROSTAND	ARBENT	4
LYON	0010008D	SAINT-EXUPERY	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	4
LYON	0010035H	LOUIS LUMIÈRE	OYONNAX	4
LYON	0010802S	AMPERE	OYONNAX	4
LYON	0421487N	JACQUES PRÉVERT	ANDREZIEUX-BOUTHEON	4
LYON	0420035K	LA FONTAINE	ROANNE	4
LYON	0421451Z	MARC SEGUIN	SAINT-ÉTIENNE	4
LYON	0692157V	GEORGES BRASSENS	DECINES-CHARPIEU	4
LYON	0692340U	HENRI LONGCHAMBON	LYON 8E	4
LYON	0690036P	VICTOR SCHOELCHER	LYON 9E	4
LYON	0692335N	ÉVARISTE GALOIS	MEYZIEU	4
LYON	0691668N	LES SERVIZIERES	MEYZIEU	4
LYON	0692159X	PAUL-ÉMILE VICTOR	RILLIEUX-LA-PAPE	4
LYON	0692342W	ALAIN	SAINT-FONS	4
LYON	0692160Y	GÉRARD PHILIPPE	SAINT-PRIEST	4
LYON	0691497C	COLETTE	SAINT-PRIEST	4
LYON	0692336P	HENRI BARBUSSE	VAULX-EN-VELIN	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
LYON	0691666L	LES NOIRETTES	VAULX-EN-VELIN	4
LYON	0690249W	PIERRE VALDO	VAULX-EN-VELIN	4
LYON	0691730F	PAUL ÉLUARD	VÉNISSIEUX	4
LYON	0690094C	JULES MICHELET	VÉNISSIEUX	4
LYON	0691799F	LOUIS ARAGON	VÉNISSIEUX	4
LYON	0692343X	ELSA TRIOLET	VÉNISSIEUX	4
LYON	0692337R	LAMARTINE	VILLEURBANNE	4
LYON	0692822T	JEAN VILAR	VILLEURBANNE	4
LYON	0011066D	LOUIS DUMONT	BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	3
LYON	0421919H	MASSENET FOURNEYRON	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	3
LYON	0421176A	JULES VALLÈS	SAINT-ÉTIENNE	3
LYON	0421686E	JEAN DASTE	SAINT-ÉTIENNE	3
LYON	0691479H	JOLIOT CURIE	BRON	3
LYON	0690011M	ÉDOUARD HERRIOT	BRON	3
LYON	0690012N	LOUIS PASTEUR	BRON	3
LYON	0691483M	LES VERNES	GIVORS	3
LYON	0691669P	VICTOR GRIGNARD	LYON 8E	3
LYON	0691498D	MARIA CASARÈS	RILLIEUX-LA-PAPE	3
LYON	0691793Z	JACQUES DUCLOS	VAULX-EN-VELIN	3
LYON	0690280E	LES IRIS	VILLEURBANNE	3
LYON	0421853L	LINO VENTURA	SAINT-ÉTIENNE	2
LYON	0691734K	FRANCOIS TRUFFAUT	LYON 1ER	2
LYON	0690060R	JEAN MERMOZ	LYON 8E	2
MARTINIQUE	9720472F	BASSE-POINTE	BASSE-POINTE	4
MARTINIQUE	9720708M	DILLON 2	FORT-DE-FRANCE	4
MARTINIQUE	9720513A	EMMANUEL SALDES	SAINTE-MARIE	4
MARTINIQUE	9720006Z	JOSEPH LAGROSILLIÈRE	SAINTE-MARIE	4
MARTINIQUE	9720007A	TERRES SAINVILLE	FORT-DE-FRANCE	3
MARTINIQUE	9720008B	LE CARBET	LE CARBET	3
MARTINIQUE	9720445B	LE LORRAIN	LE LORRAIN	3
MARTINIQUE	9720446C	LOUIS DELGRES	SAINTE-PIERRE	3
MARTINIQUE	9720028Y	LA MARIE	LE MARIGOT	2
MARTINIQUE	9720016K	MORNE-ROUGE	LE MORNE-ROUGE	2
MARTINIQUE	9720031B	LE VAUCLIN	LE VAUCLIN	2
MONTPELLIER	0110672W	LA CONTE	CARCASSONNE	4
MONTPELLIER	0110037F	ÉMILE ALAIN	CARCASSONNE	4
MONTPELLIER	0301014P	DIDEROT	ALÈS	4
MONTPELLIER	0301211D	DU BOSQUET	BAGNOLS-SUR-CÈZE	4
MONTPELLIER	0301094B	DIDEROT	NÎMES	4
MONTPELLIER	0300141R	CONDORCET	NÎMES	4
MONTPELLIER	0300025P	ROMAIN ROLLAND	NÎMES	4
MONTPELLIER	0300037C	JEAN VILAR	SAINTE-GILLES	4
MONTPELLIER	0341321B	LA DEVEZE	BEZIERS	4
MONTPELLIER	0340117T		LODÈVE	4
MONTPELLIER	0341825Z	AMBRUSSUM	LUNEL	4
MONTPELLIER	0340031Z	FRÉDÉRIC MISTRAL	LUNEL	4
MONTPELLIER	0340109J	LES GARRIGUES	MONTPELLIER	4
MONTPELLIER	0340955D	LAS CAZES	MONTPELLIER	4
MONTPELLIER	0340996Y	LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON	MONTPELLIER	4
MONTPELLIER	0341065Y	JEAN MOULIN	SÈTE	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
MONTPELLIER	0660522J	MARCEL PAGNOL	PERPIGNAN	4
MONTPELLIER	0660012E	JOSEPH SÉBASTIEN PONS	PERPIGNAN	4
MONTPELLIER	0660049V	JEAN MOULIN	PERPIGNAN	4
MONTPELLIER	0110068P	GEORGES BRASSENS	NARBONNE	3
MONTPELLIER	0301282F	ELSA TRIOLET	BEAUCAIRE	3
MONTPELLIER	0301208A	EUGÈNE VIGNE	BEAUCAIRE	3
MONTPELLIER	0301012M	LEO LARGUIER	LA GRAND-COMBE	3
MONTPELLIER	0660018L	MADAME DE SÉVIGNÉ	PERPIGNAN	3
NANCY-METZ	0541817G	ALBERT CAMUS	JARVILLE-LA-MALGRANGE	4
NANCY-METZ	0541565H	CROIX DE METZ	TOUL	4
NANCY-METZ	0541515D	HAUT DE PENOY	VANDEUVRE-LÈS-NANCY	4
NANCY-METZ	0550701N	JACQUES PRÉVERT	BAR-LE-DUC	4
NANCY-METZ	0550758A	MAURICE BARRES	VERDUN	4
NANCY-METZ	0573268T	ROBERT SCHUMAN	BEHREN-LÈS-FORBACH	4
NANCY-METZ	0573269U	CHARLES DE GAULLE	FAMECK	4
NANCY-METZ	0572023P	GEORGES HOLDERITH	FAREBERSVILLER	4
NANCY-METZ	0572180K	WIESBERG	FORBACH	4
NANCY-METZ	0570127D	LES HAUTS DE BLEMONT	METZ	4
NANCY-METZ	0572017H	JEAN BURGER	MOYEUVE-GRANDE	4
NANCY-METZ	0881145S	MAURICE BARRES	CHARMES	4
NANCY-METZ	0880151L	VAUTRIN LUD	SAINT-DIÉ	4
NANCY-METZ	0881099S	JOSEPH-JULIEN SOUHAI	SAINT-DIÉ	4
NANCY-METZ	0540011U	DE LA HAUTE VEZOUZE	CIREY-SUR-VEZOUZE	3
NANCY-METZ	0541287F	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	HOME COURT	3
NANCY-METZ	0541471F	MAURICE BARRES	JOEUF	3
NANCY-METZ	0541578X	DES TROIS FRONTIÈRES	LONGLAVILLE	3
NANCY-METZ	0540088C	ANATOLE FRANCE	MONT-SAINT-MARTIN	3
NANCY-METZ	0541468C	CLAUDE LE LORRAIN	NANCY	3
NANCY-METZ	0570322R	DU BRECKELBERG	CREUTZWALD	3
NANCY-METZ	0570317K	LOUIS PASTEUR	FLORANGE	3
NANCY-METZ	0572172B	PAUL LANGEVIN	HAGONDANGE	3
NANCY-METZ	0572491Y	ROBERT SCHUMAN	HOMBURG-HAUT	3
NANCY-METZ	0570318L	JEAN MOULIN	UCKANGE	3
NANCY-METZ	0572579U	JULES FERRY	WOIPPY	3
NANCY-METZ	0880149J	SAINT-EXUPÉRY	ÉPINAL	3
NANCY-METZ	0881101U	ANDRE MALRAUX	SENONES	3
NANCY-METZ	0542349K		LONGUYON	2
NANCY-METZ	0570034C	ALAIN FOURNIER	FREYMING-MERLEBACH	2
NANTES	0440284V	STENDHAL	NANTES	4
NANTES	0440311Z	ERNEST RENAN	SAINT-HERBLAIN	4
NANTES	0441613P	PIERRE NORANGE	SAINT-NAZAIRE	4
NANTES	0491675E	JOACHIM DU BELLAY	CHOLET	4
NANTES	0490042E	PIERRE MENDES FRANCE	SAUMUR	4
NANTES	0490048L	JEAN ROSTAND	TRÉLAZÉ	4
NANTES	0530484N	ALAIN GERBAULT	LAVAL	4
NANTES	0850067L	ANDRÉ TIRAQUEAU	FONTENAY-LE-COMTE	4
NANTES	0440309X	LE BREIL	NANTES	3
NANTES	0441608J	LA DURANTIERE	NANTES	3
NANTES	0490060Z	JEAN LURCAT	ANGERS	3
NANTES	0491703K	JEAN VILAR	ANGERS	3

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
NANTES	0491028B	MONTAIGNE	ANGERS	3
NANTES	0720081X	ALAIN FOURNIER	LE MANS	3
NANTES	0720797A	VAUGUYON	LE MANS	3
NANTES	0720885W	LE RONCERAY	LE MANS	3
NANTES	0720987G	VAL D'HUISNE	LE MANS	3
NANTES	0851132U	LES COLLIBERTS	SAINT-MICHEL-EN-L'HERM	3
NANTES	0440286X	CLAUDE DEBUSSY	NANTES	2
NANTES	0440536U	GEORGES DE LA TOUR	NANTES	2
NANTES	0850014D	GOLFE DES PICTONS	L'ILE-DELLE	2
NANTES	0850015E	LES SICARDIERES	L'ILE-D'YEU	2
NICE	0060799L	LES MURIERS	CANNES	4
NICE	0061174U	GÉRARD PHILIPPE	CANNES	4
NICE	0061001F	BON VOYAGE	NICE	4
NICE	0061129V	JULES ROMAINS	NICE	4
NICE	0061131X	MAURICE JAUBERT	NICE	4
NICE	0061211J	PABLO PICASSO	VALLAURIS	4
NICE	0830180V	HENRI WALLON	LA SEYNE-SUR-MER	4
NICE	0830181W	LA MARQUISANNE	TOULON	4
NICE	0061279H	LES VALLERGUES	CANNES	3
NICE	0830834F	ANDRE LÉOTARD	FRÉJUS	3
NICE	0830832D	MARCEL RIVIERE	HYÈRES	3
NICE	0830148K	MAURICE GENEVOIX	TOULON	3
ORLÉANS-TOURS	0180593X	VICTOR HUGO	BOURGES	4
ORLÉANS-TOURS	0180673J	JULES VERNE	BOURGES	4
ORLÉANS-TOURS	0281060A	DE COMTEVILLE	DREUX	4
ORLÉANS-TOURS	0280865N	LOUIS ARMAND	DREUX	4
ORLÉANS-TOURS	0280716B	PIERRE ET MARIE CURIE	DREUX	4
ORLÉANS-TOURS	0280924C	PIERRE BROSOLETTTE	NOGENT-LE-ROTROU	4
ORLÉANS-TOURS	0360541T	SAINT-JEAN	CHATEAUROUX	4
ORLÉANS-TOURS	0370071B	LA RABIÈRE	JOUÉ-LES-TOURS	4
ORLÉANS-TOURS	0370763D	LOUIS PASTEUR	TOURS	4
ORLÉANS-TOURS	0410003F	BLOIS-BEGON	BLOIS	4
ORLÉANS-TOURS	0410793P	LEONARD DE VINCI	ROMORANTIN-LANTHENAY	4
ORLÉANS-TOURS	0450840U	PAUL ÉLUARD	CHALETTE-SUR-LOING	4
ORLÉANS-TOURS	0450936Y	JEAN ROSTAND	ORLÉANS	4
ORLÉANS-TOURS	0451070U	MONTESQUIEU	ORLÉANS	4
ORLÉANS-TOURS	0180766K	LE GRAND MEAULNES	BOURGES	3
ORLÉANS-TOURS	0180037T	ÉDOUARD VAILLANT	VIERZON	3
ORLÉANS-TOURS	0280754T	CHARLES PÉGUY	CHARTRES	3
ORLÉANS-TOURS	0280918W	ANATOLE FRANCE	CHATEAUDUN	3
ORLÉANS-TOURS	0280886L	PAUL FORT	DREUX	3
ORLÉANS-TOURS	0280657M	LES PETITS SENTIERS	LUCÉ	3
ORLÉANS-TOURS	0280024Z	MARCEL PAGNOL	VERNOUILLET	3
ORLÉANS-TOURS	0370791J	ARCHE DU LUDE	JOUÉ-LES-TOURS	3
ORLÉANS-TOURS	0370766G	JACQUES DECOUR	SAINT-PIERRE-DES-CORPS	3
ORLÉANS-TOURS	0371391L	STALINGRAD	SAINT-PIERRE-DES-CORPS	3
ORLÉANS-TOURS	0410952M	FRANCOIS RABELAIS	BLOIS	3
ORLÉANS-TOURS	0450939B	ALAIN FOURNIER	ORLÉANS	3
ORLÉANS-TOURS	0451303X	LA BOLIERE	ORLEANS	3
ORLÉANS-TOURS	0450052M	JOLIOT CURIE	ORLEANS	3

ACADEMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
ORLÉANS-TOURS	0450069F	MAX JACOB	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	3
ORLÉANS-TOURS	0451241E	ANDRÉ MALRAUX	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	3
ORLÉANS-TOURS	0280002A	JOACHIM DU BELLAY	AUTHON-DU-PERCHE	2
ORLÉANS-TOURS	0280656L	TOMAS DIVI	CHATEAUDUN	2
ORLÉANS-TOURS	0280034K	JEAN MACE	MAINVILLIERS	2
PARIS	0752694W	CAMILLE CLAUDEL	PARIS 13E	4
PARIS	0752196E	MARX DORMOY	PARIS 18E	4
PARIS	0751793S	MAURICE UTRILLO	PARIS 18E	4
PARIS	0752195D	GÉRARD PHILIPPE	PARIS 18E	4
PARIS	0752606A	GEORGES MÉLIES	PARIS 19E	4
PARIS	0753345D	EDMOND MICHELET	PARIS 19E	4
PARIS	0752198G	PIERRE MENDES FRANCE	PARIS 20E	4
PARIS	0754355B	ROBERT DOISNEAU	PARIS 20E	4
PARIS	0753047E	LA GRANGE AUX BELLES	PARIS 10E	3
PARIS	0752251P	LOUISE MICHEL	PARIS 10E	3
PARIS	0750608D	ANNE FRANK	PARIS 11E	3
PARIS	0750465Y	LA FONTAINE AU ROI	PARIS 11E	3
PARIS	0750362L	BEAUMARCHAIS	PARIS 11E	3
PARIS	0753937X	ÉVARISTE GALOIS	PARIS 13E	3
PARIS	0750546L	GEORGES CLÉMENTEAU	PARIS 18E	3
PARIS	0750575T	SONIA DELAUNAY	PARIS 19E	3
PARIS	0750484U	W.A. MOZART	PARIS 19E	3
PARIS	0753938Y	GEORGES ROUAULT	PARIS 19E	3
PARIS	0750552T	FRANCOISE DOLTO	PARIS 20E	3
PARIS	0750478M	JEAN-BAPTISTE CLEMENT	PARIS 20E	3
PARIS	0750584C	VALMY	PARIS 10E	2
PARIS	0752252R	HECTOR BERLIOZ	PARIS 18E	2
PARIS	0754706H	MARIE CURIE	PARIS 18E	2
POITIERS	0160113L	LA GRANDE GARENNE	ANGOULÈME	4
POITIERS	0160864C	CLAUDE BOUCHER	COGNAC	4
POITIERS	0160100X	ROMAIN ROLLAND	SOYAUX	4
POITIERS	0170077S	PIERRE MENDES FRANCE	LA ROCHELLE	4
POITIERS	0170142M	ALBERT CAMUS	LA ROCHELLE	4
POITIERS	0171117X	FABRE D'ÉGLANTINE	LA ROCHELLE	4
POITIERS	0790945Y	GEORGES CLEMENCEAU	CERIZAY	4
POITIERS	0790027A	JEAN ZAY	NIORT	4
POITIERS	0860876K	GEORGE SAND	CHATELLERAULT	4
POITIERS	0860723U	PIERRE RONSARD	POITIERS	4
POITIERS	0160793A	JEAN MICHAUD	ROUMAZIERES-LOUBERT	2
POITIERS	0790004A	MOLIÈRE	BOUILLÉ-LORETZ	2
POLYNESIE FRANCAISE	9840233F	COLLEGE DE FAAA	FAAA	4
REIMS	0080079T	FRED SCAMARONI	CHARLEVILLE-MEZIERES	4
REIMS	0080894D	ROGER SALENGRO	CHARLEVILLE-MEZIERES	4
REIMS	0080017A	LES AURAINS	FUMAY	4
REIMS	0080826E	LE LAC	SEDAN	4
REIMS	0100807Y	PIERRE BROSSOLETTE	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	4
REIMS	0100009F	ALBERT CAMUS	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	4
REIMS	0100905E	LE NOYER MARCHAND	ROMILLY-SUR-SEINE	4
REIMS	0100081J	MARIE CURIE	TROYES	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
REIMS	0511327R	TERRES ROUGES	ÉPERNAY	4
REIMS	0511472Y	LOUIS GRIGNON	FAGNIERES	4
REIMS	0511474A	MARCEL ALIN	FRIGNICOURT	4
REIMS	0511251H	JOLIOT CURIE	REIMS	4
REIMS	0510044W	COLBERT	REIMS	4
REIMS	0511254L	FRANCOIS LEGROS	REIMS	4
REIMS	0511802G	GEORGES BRAQUE	REIMS	4
REIMS	0511108C	PAUL FORT	REIMS	4
REIMS	0510052E	LOUIS PASTEUR	SERMAIZE-LES-BAINS	4
REIMS	0520737U	LA ROCHOTTE	CHAUMONT	4
REIMS	0520822L	CRESSOT	JOINVILLE	4
REIMS	0520050X	CLOS MORTIER	SAINT-DIZIER	4
REIMS	0520049W	ANNE FRANK	SAINT-DIZIER	4
REIMS	0520738V	LOUIS PERGAUD	SAINT-DIZIER	4
REIMS	0080925M	LÉO LAGRANGE	CHARLEVILLE-MEZIERES	3
REIMS	0080949N	JEAN MOULIN	REVIN	3
REIMS	0080067E	FRENOIS	SEDAN	3
REIMS	0100038M	LES JACOBINS	TROYES	3
REIMS	0511083A	NICOLAS APPERT	CHÂLONS-SUR-MARNE	3
REIMS	0080105W	JULES FERRY	BOGNY-SUR-MEUSE	2
REIMS	0080068F	ROUGET DE LISLE	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	2
RENNES	0290011E	KERICHEN	BREST	4
RENNES	0290149E	KERHALLET	BREST	4
RENNES	0291087Z	MAX JACOB	QUIMPER	4
RENNES	0351851X	LA BINQUENNAIS	RENNES	4
RENNES	0350897K	ROBERT SURCOUF	SAINT-MALO	4
RENNES	0220054P	JEAN RACINE	SAINT-BRIEUC	3
RENNES	0291089B	KERANROUX	BREST	3
RENNES	0350895H	MONTBARROT	RENNES	3
RENNES	0560071Y	JEAN LE COUTALLER	LORIENT	3
RÉUNION	9740096L	ALSACE CORRE	CILAOS	4
RÉUNION	9740812P	L'OASIS	LE PORT	4
RÉUNION	9 740 620 F	PLAINE DES CAFRES	LE TAMPON	4
RÉUNION	9740598G	MILLE ROCHES	SAINT-ANDRÉ	4
RÉUNION	9740083X	AMIRAL PIERRE BOUVET	SAINT-BENOIT	4
RÉUNION	9740645H	MONTGAILLARD	SAINT-DENIS	4
RÉUNION	9740018B	CHALOUPÉ ST-LEU	SAINT-LEU	4
RÉUNION	9740546A	MARCEL GOULETTE	SAINT-LEU	4
RÉUNION	9740841W	PLATEAU GOYAVES	SAINT-LOUIS	4
RÉUNION	9740039Z	ALBERT LOUGNON	SAINT-PAUL	4
RÉUNION	9740035V	LA SALINE	SAINT-PAUL	4
RÉUNION	9740811N	TERRE SAINTE	SAINT-PIERRE	4
RÉUNION	9 740 022 F	ADRIEN CERNEAU	SAINTE-MARIE	4
RÉUNION	9 740 735 F	JEAN D'ESME	SAINTE-MARIE	4
RÉUNION	9740044E	THERESIEN CADET	SAINTE-ROSE	4
RÉUNION	9740094J	HIPPOLYTE FOUCQUE	SAINTE-SUZANNE	4
RÉUNION	9740085Z	TROIS BASSINS	LES TROIS-BASSINS	3
ROUEN	0271237Y	PABLO NÉRUDA	EVREUX	4
ROUEN	0271095U	GEORGES POLITZER	EVREUX	4
ROUEN	0271289E	CERVANTES	VERNON	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
ROUEN	0762679Z	JACQUES BREL	CLÉON	4
ROUEN	0761786D	GEORGES BRAQUE	DIEPPE	4
ROUEN	0760026R	CLAUDE DELVINCOURT	DIEPPE	4
ROUEN	0762459K	MONT VALLOT	ELBEUF	4
ROUEN	0762287Y	GEORGES CUVIER	FÉCAMP	4
ROUEN	0761785C	PAUL BERT	FÉCAMP	4
ROUEN	0761954L	GUSTAVE COURBET	GONFREVILLE-L'ORCHER	4
ROUEN	0762129B	PABLO PICASSO	HARFLEUR	4
ROUEN	0762093M	ÉDOUARD BRANLY	LE GRAND-QUEVILLY	4
ROUEN	0762128A	LÉO LAGRANGE	LE HAVRE	4
ROUEN	0762127Z	HENRI WALLON	LE HAVRE	4
ROUEN	0760050S	JULES VALLÈS	LE HAVRE	4
ROUEN	0761739C	DESCARTES	LE HAVRE	4
ROUEN	0761783A	JACQUES MONOD	LE HAVRE	4
ROUEN	0761782Z	EUGÈNE VARLIN	LE HAVRE	4
ROUEN	0761781Y	JEAN MOULIN	LE HAVRE	4
ROUEN	0761949F	FERNAND LÉGER	LE PETIT-QUEVILLY	4
ROUEN	0760086F	LOUIS PASTEUR	PETIT-COURONNE	4
ROUEN	0762133F	PABLO PICASSO	SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY	4
ROUEN	0760116N	EUGÈNE DELACROIX	VALMONT	4
ROUEN	0271104D	HENRY DUNANT	EVREUX	3
ROUEN	0270025F	GEORGES D'AMBOISE	GAILLON	3
ROUEN	0271320N	JEAN MOULIN	LES ANDELYS	3
ROUEN	0271513Y	PIERRE MENDES-FRANCE	VAL-DE-REUIL	3
ROUEN	0271286B	ALPHONSE ALLAIS	VAL-DE-REUIL	3
ROUEN	0271399Z	ARIANE	VERNON	3
ROUEN	0760017F	LE CÈDRE	CANTELEU	3
ROUEN	0762089H		CANTELEU	3
ROUEN	0762919K	JACQUES-YVES COUSTEAU	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	3
ROUEN	0761703N	ALBERT CAMUS	DIEPPE	3
ROUEN	0761704P	JULES FERRY	FÉCAMP	3
ROUEN	0762080Y	HENRI MATISSE	GRAND-COURONNE	3
ROUEN	0762461M	JEAN RENOIR	GRAND-COURONNE	3
ROUEN	0762226G	THÉOPHILE GAUTIER	LE HAVRE	3
ROUEN	0762173Z	MARCEL PAGNOL	LE HAVRE	3
ROUEN	0761700K	GUY MOQUET	LE HAVRE	3
ROUEN	0761697G	CLAUDE BERNARD	LE HAVRE	3
ROUEN	0761737A	DENIS DIDEROT	LE PETIT-QUEVILLY	3
ROUEN	0760083C	JEAN CHARCOT	OISSEL	3
ROUEN	0761693C	JEAN GIRAUDOUX	ROUEN	3
ROUEN	0761780X	GEORGES BRAQUE	ROUEN	3
ROUEN	0761745J	CAMILLE CLAUDEL	ROUEN	3
ROUEN	0760100W	BOIELDIEU	ROUEN	3
ROUEN	0761647C	PAUL ÉLUARD	SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY	3
ROUEN	0762132E	ROBESPIERRE	SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY	3
ROUEN	0761777U	LOUISE MICHEL	SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY	3
STRASBOURG	0670066H	ROUGET DE LISLE	SCHILTIGHEIM	4
STRASBOURG	0671907J	HANS ARP	STRASBOURG	4
STRASBOURG	0671825V	FRANCOIS TRUFFAUT	STRASBOURG	4
STRASBOURG	0671692A	SOLIGNAC	STRASBOURG	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
STRASBOURG	0671691Z	STOCKFELD	STRASBOURG	4
STRASBOURG	0671590P	CRONENBOURG	STRASBOURG	4
STRASBOURG	0670105A	LEZAY MARNESIA	STRASBOURG	4
STRASBOURG	0680084X	MOLIÈRE	COLMAR	4
STRASBOURG	0681395X	FRANCOIS VILLON	MULHOUSE	4
STRASBOURG	0680110A	JEAN MACÉ	MULHOUSE	4
STRASBOURG	0681127F	BOURTZWILLER	MULHOUSE	4
STRASBOURG	0670065G	LECLERC	SCHILTIGHEIM	3
STRASBOURG	0672459J	ÉRASME	STRASBOURG	3
STRASBOURG	0671508A	JACQUES TWINGER	STRASBOURG	3
STRASBOURG	0680009R	PFEFFEL	COLMAR	3
STRASBOURG	0681284B	WOLF	MULHOUSE	3
STRASBOURG	0681394W	JEAN-GEORGES REBER	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	3
STRASBOURG	0681322T	JEAN MERMOZ	WITTELSHEIM	3
STRASBOURG	0671822S	LAMARTINE	BISCHHEIM	2
TOULOUSE	0120622L	P RAMADIER PLUS ANNEXE FIRMI	DECAZEVILLE	4
TOULOUSE	0311235Z	BELLEFONTAINE	TOULOUSE	4
TOULOUSE	0311321T	LA REYNERIE	TOULOUSE	4
TOULOUSE	0650034J	PAUL ÉLUARD	TARBES	4
TOULOUSE	0810125W	LOUIS PASTEUR	GRAULHET	4
TOULOUSE	0810126X	BONNECOMBE	MAZAMET	4
TOULOUSE	0090490J	LOUIS PASTEUR	LAVELANET	3
TOULOUSE	0090546V	DU SABARTHES	TARASCON-SUR-ARIÈGE	3
TOULOUSE	0310086A	LA CEPIERE	TOULOUSE	3
TOULOUSE	0311265G	LALANDE	TOULOUSE	3
TOULOUSE	0311630D	STENDHAL	TOULOUSE	3
TOULOUSE	0810026N	MARCEL PAGNOL	LABRUGUIÈRE	3
TOULOUSE	0090028G	DU MONTCALM	VICDESSOS	2
TOULOUSE	0120004P		CRANSAC	2
VERSAILLES	0780032L	LES GRÉSILLONS	CARRIERES-SOUS-POISSY	4
VERSAILLES	0781108F	RENE CASSIN	CHANTELOUP-LES-VIGNES	4
VERSAILLES	0780180X	JULES VERNE	LES MUREAUX	4
VERSAILLES	0780572Y	PAUL VERLAINE	LES MUREAUX	4
VERSAILLES	0780255D	ALBERT THIERRY	LIMAY	4
VERSAILLES	0783254N	ANDRÉ CHÉNIER	MANTES-LA-JOLIE	4
VERSAILLES	0781896M	PASTEUR	MANTES-LA-JOLIE	4
VERSAILLES	0780417E	PAUL CÉZANNE	MANTES-LA-JOLIE	4
VERSAILLES	0780116C	LES PLAISANCES	MANTES-LA-VILLE	4
VERSAILLES	0780264N	LES GRANDS CHAMPS	POISSY	4
VERSAILLES	0780577D	ROMAIN ROLLAND	SARTROUVILLE	4
VERSAILLES	0781618K	GUSTAVE COURBET	TRAPPES	4
VERSAILLES	0780514K	LE VILLAGE	TRAPPES	4
VERSAILLES	0780187E	YOURI GAGARINE	TRAPPES	4
VERSAILLES	0911027X	MICHEL RICHARD DELALANDE	ATHIS-MONS	4
VERSAILLES	0911443Z	LA NACELLE	CORBEIL-ESSONNES	4
VERSAILLES	0911570M	LES TARTERETS	CORBEIL-ESSONNES	4
VERSAILLES	0911397Z	LA VALLÉE	ÉPINAY-SOUS-SÉNART	4
VERSAILLES	0911402E	DE GUINETTE	ETAMPES	4
VERSAILLES	0911865H	PAUL ELUARD	EVRY	4
VERSAILLES	0911729K	LES PYRAMIDES	EVRY	4

ACADÉMIE	ÉTAB	NOM	VILLE	CAT 99
VERSAILLES	0911036G	JEAN VILAR	GRIGNY	4
VERSAILLES	0911253T	PABLO NÉRUDA	GRIGNY	4
VERSAILLES	0911334F	LES AMONTS	LES ULIS	4
VERSAILLES	0911025V	JEAN LURÇAT	RIS-ORANGIS	4
VERSAILLES	0911042N	PAUL ÉLUARD	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	4
VERSAILLES	0921243B	ANNE FRANK	ANTONY	4
VERSAILLES	0921545E	ANDRÉ MALRAUX	ASNIÈRES-SUR-SEINE	4
VERSAILLES	0921168V	ROMAIN ROLLAND	BAGNEUX	4
VERSAILLES	0920854D	DES PETITS PONTS	CLAMART	4
VERSAILLES	0921675W	HENRI DUNANT	COLOMBES	4
VERSAILLES	0920592U	MOULIN JOLY	COLOMBES	4
VERSAILLES	0921160L	JEAN-BAPTISTE CLÉMENT	COLOMBES	4
VERSAILLES	0921157H	ÉDOUARD VAILLANT	GENNEVILLIERS	4
VERSAILLES	0921621M	GUY MOQUET	GENNEVILLIERS	4
VERSAILLES	0921394R	ANDRE DOUCET	NANTERRE	4
VERSAILLES	0921543C	GEORGES POMPIDOU	VILLENEUVE-LA-GARENNE	4
VERSAILLES	0950886X	CLAUDE MONET	ARGENTEUIL	4
VERSAILLES	0951094Y	PAUL VAILLANT COUTURIER	ARGENTEUIL	4
VERSAILLES	0951230W	EUGENIE COTTON	ARGENTEUIL	4
VERSAILLES	0950888Z	HENRI WALLON	BEZONS	4
VERSAILLES	0951098C	PABLO PICASSO	GARGES-LES-GONESSE	4
VERSAILLES	0950711G	PAUL ELUARD	GARGES-LES-GONESSE	4
VERSAILLES	0950023J	HENRI WALLON	GARGES-LES-GONESSE	4
VERSAILLES	0950026M	MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE	GOUSSAINVILLE	4
VERSAILLES	0950934Z	GEORGES BRASSENS	PERSAN	4
VERSAILLES	0951195H	MARCEL PAGNOL	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	4
VERSAILLES	0950943J	CHANTEREINE	SARCELLES	4
VERSAILLES	0950723V	JEAN LURÇAT	SARCELLES	4
VERSAILLES	0950939E	LEON BLUM	VILLIERS-LE-BEL	4
VERSAILLES	0781986K	MAGELLAN	CHANTELOUP-LES-VIGNES	3
VERSAILLES	0781914G	JEAN VILAR	LES MUREAUX	3
VERSAILLES	0781955B	DE GASSICOURT	MANTES-LA-JOLIE	3
VERSAILLES	0781977A	GEORGES CLÉMENCEAU	MANTES-LA-JOLIE	3
VERSAILLES	0911024U	LOUISE MICHEL	CORBAIL-ESSONNES	3
VERSAILLES	0910678T	JEAN MACÉ	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	3
VERSAILLES	0910056S	OLIVIER DE SERRES	VIRY-CHATILLON	3
VERSAILLES	0921239X	JEAN ROSTAND	BOULOGNE-BILLANCOURT	3
VERSAILLES	0921589C	ÉVARISTE GALOIS	NANTERRE	3
VERSAILLES	0920882J	VICTOR HUGO	NANTERRE	3
VERSAILLES	0921159K	ÉDOUARD MANET	VILLENEUVE-LA-GARENNE	3
VERSAILLES	0951196J	VOLTAIRE	SARCELLES	3
VERSAILLES	0950900M	ANATOLE FRANCE	SARCELLES	3
VERSAILLES	0950045H	ÉVARISTE GALOIS	SARCELLES	3
VERSAILLES	0950749Y	SAINT-EXUPERY	VILLIERS-LE-BEL	3
VERSAILLES	0910716J	JEAN MERMOZ	SAVIGNY-SUR-ORGE	2
VERSAILLES	0921631Y	HENRI BARBUSSE	BAGNEUX	2
VERSAILLES	0921179G	LÉONARD DE VINCI	CHATENAY-MALABRY	2
VERSAILLES	0921180H	MASARYK	CHATENAY-MALABRY	2
VERSAILLES	0951138W	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	ARGENTEUIL	2
VERSAILLES	0951139X	ALBERT CAMUS	ARGENTEUIL	2
VERSAILLES	0951920W	FRANCOIS TRUFFAUT	GONESSE	2
VERSAILLES	0951993A		VILLIERS-LE-BEL	2

R ÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

FONDS
DE CONCOURS

NOR : MENF9902398A
RLR : 311-2

ARRÊTÉ DU 26-10-1999
JO DU 29-10-1999

MEN - DAF A2
BUD

Prestations informatiques et télématiques fournies par le MEN

Vu Ord. n° 59-2 du 2-1-1959 mod. ; D n° 96-565 du 19-6-1996 ; D n° 99-786 du 10-9-1999

Article 1 - Le produit des recettes perçues en contrepartie de prestations informatiques et télématiques fournies par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie à des tiers ou à des personnes morales privées ou publiques distinctes de l'État est rattaché au chapitre 34-96 "Dépenses d'informatique et de télématique" du budget de l'enseignement scolaire.

Article 2 - Le directeur du budget au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 octobre 1999
Le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE
Le secrétaire d'État au budget
Christian SAUTTER

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

FORMATIONS
POST-BACCALAURÉAT

NOR : MENS9902294A
RLR : 544-4a

ARRÊTÉ DU 18-10-1999
JO DU 22-10-1999

MEN
DES A8

Organisation des examens des BTS - session 2000

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 18 octobre 1999, la date de clôture des registres d'inscription aux examens de la session 2000 des brevets de technicien supérieur, diplôme de conseiller en économie sociale et familiale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique est fixée au **vendredi 26 novembre 1999**. La date d'ouverture du registre est laissée à la diligence des académies.

Les registres d'inscription seront ouverts à la

division des examens et concours de chaque rectorat d'académie. Les registres seront clos à la date indiquée ci-dessus, à 17 heures. En cas d'acheminement par voie postale, les dossiers d'inscription devront être expédiés au plus tard à cette même date, le cachet de la poste faisant foi. Les modalités d'inscription devront être demandées au service chargé d'enregistrer les candidatures, qui fournira aux candidats tous renseignements utiles sur ces examens.

La date du début des épreuves écrites ou pratiques, organisées à partir d'un sujet national, ainsi que les dates des épreuves communes de français des examens de la session 2000 feront l'objet d'un arrêté ultérieur.

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

ENSEIGNEMENT
ÉLÉMENTAIRE

NOR : MENE9902407N
RLR : 513-2 : 514-4

NOTE DE SERVICE N° 99-179
DU 4-11-1999

MEN
DESCO A1

Organisation des consultations des enseignants du premier degré

Texte adressé aux recteurs d'académie; aux directrices et directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ Dans le courant du premier trimestre de cette année scolaire, les enseignants du premier degré sont consultés, d'une part, sur les documents d'application des programmes de 1995 pour les cycles 2 et 3, d'autre part, sur les modalités d'application de l'instruction relative à la priorité concernant l'apprentissage des langages à l'école maternelle.

La présente note a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles ces consultations doivent se dérouler.

Les deux opérations, différentes par leur objet, leurs finalités et leur organisation, vont cependant devoir être mises en œuvre de manière coordonnée, parce que les maîtres du premier degré sont appelés à enseigner soit en maternelle, soit en élémentaire et parce que tout doit être fait pour promouvoir la continuité et la cohérence favorables à une scolarité réussie des élèves.

L'organisation locale devra offrir aux maîtres qui enseignent à l'école maternelle la possibilité de prendre part à la consultation sur l'évolution des programmes des classes élémentaires; inversement, la participation de maîtres des classes élémentaires à la consultation/actions

sur les apprentissages langagiers à l'école maternelle sera facilitée. Les équipes pédagogiques seront informées des dates des réunions, fixées localement en fonction du calendrier des concertations.

1 - La consultation des enseignants sur les documents d'application des programmes de 1995 pour les cycles 2 et 3

- Référence: B.O. spécial n° 7 du 26 août 1999 (pour mémoire, programmes pour l'école primaire : arrêté du 22 février 1995)

- Ses finalités: les maîtres sont appelés à formuler avis et propositions sur l'évolution des programmes pour l'école élémentaire, sur la base des documents d'application préparés par le Conseil national des programmes; ces analyses et observations seront prises en compte pour la rédaction de nouveaux programmes qui se substitueront à terme à ceux de 1995.

- Ses modalités: deux formes de consultation sont proposées, l'une sollicitant les analyses des équipes pédagogiques, l'autre sous forme d'un recueil de points de vue individuels.

UNE CONSULTATION LARGE DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

1. Réunion du conseil des maîtres

Une réunion est organisée dans chaque école ou par regroupement de plusieurs écoles; les membres des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ainsi que les maîtres remplaçants participent à ces réunions en fonction

de leurs lieux d'intervention. L'inspecteur chargé de la circonscription prévoit cette organisation avant le 15 novembre. Les directeurs sont les animateurs de cette réunion sur la base de la grille de recueil d'observations (annexe 1). Pour respecter les perspectives générales du texte, et notamment la complémentarité et la cohérence entre les différents champs disciplinaires, il apparaît important que l'ensemble de ces champs soit examiné, quitte à privilégier quelques-unes des questions présentées dans l'annexe 1; la première de ces questions sollicite d'ailleurs un point de vue global sur le texte.

Le travail des équipes de maîtres sera facilité par la présentation des axes prioritaires des documents d'application des programmes de l'école élémentaire, rédigée par le CNP et jointe en annexe 2.

À l'issue de cette réunion, deux maîtres, l'un enseignant au cycle 2 et l'autre au cycle 3, sont désignés pour représenter le conseil des maîtres dans la réunion de circonscription de la phase suivante.

2. Réunion de circonscription

L'inspecteur chargé de la circonscription et un professeur d'IUFM animent la réunion des représentants de tous les conseils des maîtres. Les modalités d'animation sont laissées à leur appréciation (groupes de travail par champs disciplinaires ou par niveau, part prise par les conseillers pédagogiques, etc.). Cette réunion pourra se tenir sur le temps dévolu aux animations pédagogiques.

À l'issue de cette séance de travail, un compte rendu est réalisé à partir de la grille de recueil utilisée lors des conseils de maîtres. Elle est adressée à l'inspecteur d'académie et fait parallèlement l'objet d'une communication sur un espace ouvert à cet effet sur le site Internet du CNDP (<http://www.cndp.fr>).

3. Synthèse départementale

La synthèse des bilans des réunions de la seconde phase est réalisée par un groupe de travail départemental placé sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie; ce groupe est constitué d'enseignants volontaires, associés à des inspecteurs, des professeurs d'IUFM et autres personnels ayant pris part aux réunions de circonscription; des professeurs des écoles

stagiaires peuvent également apporter leur concours à ce travail.

La synthèse est réalisée sur la base de la grille de recueil d'observations jointe. Elle est adressée à l'administration centrale (direction de l'enseignement scolaire - bureau des écoles) pour le 20 décembre 1999. Elle fait parallèlement l'objet d'une communication sur l'espace ouvert à cet effet sur le site Internet du CNDP (<http://www.cndp.fr>).

UNE CONSULTATION INDIVIDUELLE DES ENSEIGNANTS

Durant le mois de décembre, les enseignants sont sollicités pour s'exprimer à titre individuel, de deux manières:

- première modalité: enquête par échantillon

Un questionnaire est envoyé à un échantillon représentatif d'écoles publiques et privées sous contrat; il est tenu compte de la variété des catégories de personnels (instituteurs, professeurs des écoles, formateurs, remplaçants, maîtres spécialisés, conditions d'exercice, etc.) pour solliciter les remontées individuelles.

- seconde modalité: expression individuelle des enseignants volontaires

Les enseignants qui le souhaitent peuvent exprimer leur avis personnel en répondant au même questionnaire, disponible ultérieurement via le B.O., le minitel et Internet.

Les conclusions de la consultation individuelle seront disponibles avant la fin de l'année scolaire.

2 - La consultation/actions des enseignants sur la mise en application de l'instruction pour l'école maternelle en matière d'apprentissage des langages

- Référence: B.O. hors-série n° 8 du 14 octobre 1999

- Ses finalités: les maîtres sont invités à s'exprimer sur leurs pratiques et leurs besoins et à communiquer des outils, documents, etc. élaborés et mis à l'épreuve par eux, en matière d'apprentissages langagiers. Ces analyses, observations et propositions seront prises en compte pour la définition d'actions en faveur de l'école maternelle dès les prochains mois (recherches, formation, etc.) et pour la mise à

disposition d'outils diffusés à toutes les écoles avant la fin de l'année scolaire.

- Ses modalités:

Phase 1: réunion des équipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques des écoles maternelles et tous les maîtres qui ont la charge de classes maternelles ou de sections enfantines bénéficient d'un temps de réflexion et d'échanges sur la base du document joint à l'instruction et intitulé "Questions pratiques, questions de pratiques".

Ces temps de réflexion collective peuvent être pris sur les conseils de maîtres ou sur les animations pédagogiques (tout doit être fait pour faciliter le regroupement de maîtres isolés); leur date est fixée localement. Ils sont animés par les directeurs d'école ou des maîtres, éventuellement assistés, s'ils le souhaitent, d'une personne-ressource (conseiller pédagogique, professeur d'IUFM, inspecteur, etc.).

Une synthèse des échanges et des propositions, structurée selon les thèmes du document indiqué ci-dessus, est établie à l'issue de cette réflexion. Elle est transmise au niveau départemental (l'adresse sera précisée localement).

Phase 2: synthèse départementale

Un groupe de travail départemental élabore une synthèse des réflexions (selon le plan du document utilisé pour le questionnement) et rassemble les outils divers proposés par les équipes pédagogiques; l'esprit n'est pas de sélectionner les contributions mais d'en organiser une remontée ordonnée.

Ce groupe sera composé de maîtres volontaires, avec l'appui des équipes de circonscription et de professeurs d'IUFM; on pourra également solliciter les groupes-ressources départementaux identifiés fin 1997.

Ces synthèses sont transmises pour le 15 décembre 1999 à la direction de l'enseignement scolaire (bureau des écoles).

Phase 3: restitution

Un comité de suivi, auquel seront associées les organisations représentatives, préparera la restitution des résultats les plus significatifs ainsi que des documents et outils adaptés aux besoins qui se seront exprimés.

Il vous appartient de tout mettre en œuvre pour que ces deux opérations se déroulent dans les

meilleures conditions. À cette fin, les inspecteurs d'académie solliciteront les inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré. En collaboration avec les conseillers pédagogiques, ceux-ci auront à charge d'informer les équipes enseignantes de ces procédures, de veiller à l'organisation des diverses réunions dans des délais compatibles avec les échéances terminales et de faciliter le travail de réflexion des maîtres. Les directeurs d'IUFM favoriseront la participation des professeurs et autres formateurs aux réflexions, ainsi que celle des professeurs des écoles stagiaires.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Annexe 1

GRILLE DE RECUEIL D'OBSERVATIONS
(conseil des maîtres, synthèses au niveau des circonscriptions, des départements)

1 - Globalement, les documents d'application des programmes des classes élémentaires vous paraissent-ils de nature à créer les conditions d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves ?

Expliquez pourquoi.

Par domaine disciplinaire et en précisant le cycle concerné le cas échéant

NB. Établir une fiche par domaine disciplinaire traité. Des compléments peuvent être joints si vous les jugez nécessaires.

2 - Les compétences exigibles ou les objectifs de fin de cycle spécifiés dans le document d'application des programmes de ce domaine et de ce(s) cycle(s) vous paraissent-ils apporter des précisions suffisantes pour faciliter la conduite des apprentissages ?

Préciser le cas échéant.

3 - Les contenus qui figurent dans le document d'application des programmes correspondant à

ce domaine et à ce(s) cycle(s) vous paraissent-ils être à la portée des élèves? Préciser le cas échéant.

4 - Le document d'application des programmes de ce domaine et de ce(s) cycle(s) vous paraît-il porteur de choix pertinents quant au recentrage sur des savoirs fondamentaux? Préciser le cas échéant.

5 - Le document d'application des programmes de ce domaine et de ce(s) cycle(s) vous paraît-il clair quant aux activités pédagogiques à mettre en œuvre avec les élèves? Préciser le cas échéant.

6 - Les nouveautés apportées par le document d'application des programmes de ce domaine et de ce(s) cycle(s) vous paraissent-elles utiles pour les élèves? En quoi?

Annexe 2

VALORISER LE SENS ET LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES AUTOUR DE QUELQUES OBJECTIFS CLÉS

■ L'évolution des connaissances, du système éducatif et des méthodes d'enseignement, en soi positive, a pour partie modifié mais aussi quelque peu brouillé la perception collective des finalités de l'École. Sans remettre en cause la liberté pédagogique des maîtres, il devenait urgent de redéfinir avec précision, à la lumière de ces changements, les savoirs et savoir-faire fondamentaux qui doivent rendre sens et continuité aux activités scolaires. C'est à quoi visent les documents qui vous sont aujourd'hui soumis (document d'application des programmes de l'école élémentaire, B.O. spécial n° 7 du 26 août 1999). Dans cette perspective, on s'est efforcé de :

- clarifier les objectifs de l'école et les orientations correspondantes pour chaque cycle ou champ disciplinaire;
- hiérarchiser les contenus à apprendre mais aussi expliciter les compétences à acquérir, plus particulièrement en français et en mathématiques, en fixant, pour chacun des items, le niveau de connaissance attendu des enfants;
- mettre en évidence les complémentarités entre les différents champs disciplinaires.

La forme des documents varie selon les

disciplines ou groupes de disciplines: on a choisi de se concentrer, dans chaque cas, sur les difficultés majeures du domaine considéré. Il a paru souhaitable de réserver un traitement particulier aux disciplines "instrumentales" (français et mathématiques) qui, en tant que telles, nécessitent très tôt l'apprentissage systématique de savoir-faire évaluables selon une progression qui peut être en partie précisée. Pour les autres domaines, il s'agit avant tout, à l'école primaire, de construire les cadres, les attitudes, les références culturelles qui donnent sens aux enseignements plus strictement disciplinaires du collège.

1 - Français (cycles 2 et 3)

La première idée qui a présidé à la rédaction du document d'application des programmes de français est le recentrage sur l'apprentissage de l'expression orale, de la lecture et de l'écriture. Elle se traduit par la place faite aux activités correspondantes qui doivent représenter 80% de l'horaire de français. Dans cette perspective, le document propose des situations multiples de communication orale, des formes variées de lecture, divers types de production écrite. Il convient de restreindre d'autant les leçons systématiques de grammaire, de vocabulaire ou d'orthographe, ces connaissances devant être davantage mises en évidence dans le cadre des activités de maniement de la langue orale, de production écrite ou de lecture. La liste des compétences exigibles à la fin de chaque cycle a été volontairement limitée en s'en tenant, dans les domaines orthographiques et grammaticaux, à ce qui est indispensable pour une compréhension ou une expression aisée du sens. En revanche, on a mieux défini le niveau des savoirs et savoir-faire attendus touchant la pratique orale, la lecture et l'écriture. La seconde idée maîtresse du texte soumis à la consultation est de fixer des principes qui assurent la continuité et la progression des acquis, quelle que soit la méthode librement choisie par le maître. Le respect de ces principes doit permettre de rendre plus efficace l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, notamment au cycle 2 où les élèves doivent maîtriser rapidement de manière automatique le principe de correspondance entre les sons et les signes.

Enfin, le document souligne que l'ensemble des

champs disciplinaires participe pleinement aux objectifs poursuivis en français : ceux-ci doivent permettre aux élèves d'acquérir les références culturelles et les repères intellectuels nécessaires pour décrire et comprendre le monde dans lequel ils vivent.

2 - Mathématiques (cycles 2 et 3)

Au cycle 2, le document d'application présente des compléments pédagogiques dans le droit fil du programme.

Au cycle 3, des infléchissements importants sont proposés. On insistera sur un approfondissement des points suivants :

- 1) ce qu'est un nombre, à quoi il sert et quel est son sens dans un contexte donné;
- 2) le sens des fractions, des pourcentages et de la proportionnalité sans les aspects exagérément formels développés ces dernières années (tableaux, opérateurs ...);
- 3) les ordres de grandeur que nécessitent l'utilisation de la calculatrice notamment pour la division.

Enfin, la progression proposée en géométrie s'attache à faire comprendre pas à pas l'utilité des propriétés que l'on découvre en reproduisant des figures ou en les comparant.

3 - Sciences et technique (cycles 2 et 3)

Les programmes actuels dans le domaine scientifique et technique se limitant à une suite de têtes de chapitre, les documents d'application ont pour objectif de les expliciter en définissant pour chaque point un contenu précisé et des exemples d'activités. Ils fixent des limites pour chaque partie en reportant au collège les aspects qu'il paraît prématuré d'aborder à l'école.

La manipulation et la réalisation d'objets techniques gardent une place importante mais la démarche technologique, de la conception d'un produit à la distribution, ne sera abordée qu'au collège.

Les documents d'application s'organisent autour de trois grandes orientations :

- développer chez les élèves le sens de l'observation et la capacité de décrire clairement les phénomènes;
- dégager progressivement quelques notions importantes (états de la matière, critères de

distinction du vivant et du non-vivant, etc.);

- fournir ainsi des éléments de structuration et de progression qui devraient faciliter la mise en œuvre, dans une perspective d'ensemble, d'expériences telles que celles proposées par le projet "La Main à la Pâte".

4 - Histoire (cycles 2 et 3)

Au cycle 2, le domaine historique ne peut être abordé comme champ disciplinaire spécifique: il s'agit davantage de permettre aux élèves d'acquérir les moyens de s'orienter dans le temps et de se situer progressivement par rapport au passé et au futur. Cette approche trouve sa place dans la partie "découverte du monde". Au cycle 3, deux axes ont été privilégiés dans l'élaboration du document d'application consacré à l'histoire :

- l'objectif prioritaire est de rendre les élèves capables de distinguer, de situer et de caractériser, schématiquement mais nettement, six grandes époques de l'histoire: la Préhistoire, l'Antiquité, le Moyen Âge, les Temps modernes et la Révolution française, le XIXème siècle, le XXème siècle;
- pour atteindre cet objectif, l'enseignement s'appuie essentiellement sur des récits, illustrés de documents, dont l'analyse permet aux élèves de caractériser les différentes époques à travers des personnages ou des événements significatifs. Dans sa seconde partie, le texte développe, pour chaque époque, les contenus et les notions à étudier, les personnages historiques, les événements et les monuments typiques ou exemplaires de l'époque, les quelques dates les plus significatives qui devraient être mémorisées par les élèves. Enfin, on précise le cadre et les limites de chaque question abordée afin d'éviter l'alourdissement du programme et de concentrer l'attention sur les contenus essentiels.

5 - Géographie (cycles 2 et 3)

Au cycle 2, la géographie, de même que l'histoire, n'est pas abordée comme une discipline mais comme une approche de l'espace participant de la "découverte du monde". Il s'agit en priorité pour les élèves d'apprendre à s'orienter ou se situer dans un espace d'abord proche et limité, puis de plus en plus vaste et lointain.

Au cycle 3, le document d'application fixe trois

objectifs transversaux dont l'approche varie et devient progressivement plus détaillée selon que l'on traite du monde dans son ensemble, de l'Europe ou de la France.

Les trois objectifs poursuivis tout au long du cycle doivent permettre aux élèves:

- de se repérer dans l'espace proche ou lointain grâce à différents supports de représentation,
- d'observer et comparer des paysages typiques,
- de prendre conscience de la diversité des modes de vie.

Le programme proprement dit s'organise en trois grandes parties:

- un regard sur le monde visant à situer les continents et les océans, les zones climatiques et les modes de vie dans leurs traits les plus contrastés,
- un regard sur l'Europe pour mieux repérer l'unité et la diversité tant physiques qu'humaines d'un continent,
- l'étude de la France afin d'en caractériser les paysages, la diversité des régions, le travail des hommes et l'organisation de l'espace.

La seconde partie du document développe les contenus du programme, en explicite le sens général et fixe les limites de ce qui doit être enseigné aux élèves.

6 - Éducation civique (cycles 2 et 3)

Le texte consacré à l'éducation civique tente de répondre aux difficultés inhérentes à la définition d'un programme dans ce domaine. Si tout le monde s'accorde pour reconnaître la nécessité d'un tel enseignement, chaque maître se heurte le plus souvent aux deux écueils que soulèvent les activités à conduire dans la classe: les "leçons de morale" sont peu efficaces, les élèves ne tirant aucune conséquence pratique des notions étudiées; les "cours de droit constitutionnel pour enfants" sont inadaptés à ce niveau.

Le document d'application propose de recentrer l'éducation civique à l'école élémentaire autour d'un double objectif:

- revaloriser la civilité, c'est-à-dire donner aux enfants des repères leur permettant de savoir se comporter avec autrui et d'acquérir le sens des valeurs fondamentales qui traduisent le respect de la personne humaine,
- revaloriser la politique, c'est-à-dire faire en

sorte que les élèves prennent conscience du sens de la vie commune et de l'intérêt général à travers une première approche de l'organisation politique et judiciaire de la République; mais, loin de toute description trop formelle, celle-ci devrait plutôt partir d'une réflexion sur l'élaboration concrète d'une loi ou le déroulement d'un procès, éclairée par un essai d'application ou un "jeu de rôles" au sein de la classe.

On propose enfin quelques principes simples de progression :

- au cycle 2, les élèves commencent à s'approprier les principales règles de la vie commune, à en dégager les valeurs les plus fondamentales de liberté et d'égalité, à prendre des responsabilités;
- au cycle 3, le travail se poursuit pour s'élargir aux Droits de l'Homme et à l'étude des formes d'organisation ou des modes d'action les plus caractéristiques en matière de justice et de politique; les élèves sont amenés à mesurer l'intérêt des projets collectifs et à s'y investir.

7 - Éducation artistique (cycles 2 et 3)

Concernant l'éducation artistique, les documents d'application s'efforcent de préciser les démarches et les étapes qui permettent de favoriser un progrès réel, continu, mais aussi évaluable des élèves dans un domaine où l'imagination et la pratique de chacun jouent un rôle central.

Il s'agit de faire en sorte que les enfants s'approprient un premier ensemble de repères culturels au travers de trois types d'activités étroitement articulées:

- une pratique artistique effective;
- la rencontre avec des œuvres;
- l'acquisition de savoirs et de savoir-faire considérés non comme une fin en soi mais comme moyens d'approfondir l'expression créatrice et la fréquentation des œuvres.

Dans ce but, on a décrit les principales formes que devrait prendre le travail et les modes d'intervention qu'elles appellent de la part du maître ou des spécialistes dont il peut être amené à solliciter la collaboration. On a explicité les objectifs touchant la connaissance d'un petit nombre d'œuvres du patrimoine et l'approche de la création contemporaine. On a, enfin, pointé les compétences auxquelles il convient d'exercer les élèves.

DIPLOMES
 DIVERS

NOR : MENE9902416A
 RLR : 549-9

ARRETE DU 4-11-1999

MEN
 DESCO A9

Brevet d'initiation aéronautique

Vu convention du 9-7-1999

Article 1 - Il est créé un brevet d'initiation aéronautique (BIA) ouvert aux jeunes gens et jeunes filles âgés de 13 ans au moins à la date où ils se présenteront à l'examen. Cet examen sanctionne une culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace pouvant être acquise dans les établissements scolaires.

Article 2 - Le brevet d'initiation aéronautique comprend des épreuves obligatoires écrites et une épreuve facultative choisie parmi les épreuves identifiées à l'article VI de l'annexe I. La nature des épreuves, leurs modalités d'exécution ainsi que le programme des connaissances exigées sont précisés dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 - Un groupe de travail issu de la COMIXA arrête les sujets nationaux des épreuves prévues à l'article 2.

Article 4 - L'examen du BIA est organisé dans chaque académie par les comités d'initiation et de recherche aéronautique et spatiale (CIRAS). Les jurys d'examens sont constitués à l'initiative du recteur d'académie et comportent un représentant de la direction générale de l'aviation civile.

Article 5 - Les recteurs délivrent les diplômes conjointement avec le représentant du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Article 6 - L'arrêté du 18 février 1993 modifiant le brevet d'initiation aéronautique est abrogé.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999
 Pour le ministre de l'éducation nationale,
 de la recherche et de la technologie
 et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
 Bernard TOULEMONDE

Pour le ministre de l'équipement,
 des transports et du logement
 et par délégation,

Par empêchement du directeur général
 de l'aviation civile,

Le chef de service
 Jean-François GRASSINEAU

Annexe 1

PROGRAMME DE L'EXAMEN

Les épreuves obligatoires sont écrites et notées sur 20. Leur durée totale est de 2 h 30. La note moyenne exigée pour l'ensemble des épreuves est de 10 sur 20.

La note "0" est éliminatoire pour toutes les épreuves sauf pour l'épreuve facultative.

Les matières sur lesquelles portent ces épreuves et leur coefficient sont fixés comme suit:

I - Aérodynamique et mécanique du vol

(20 questions - coefficient 1)

- action de l'air sur les corps en mouvement;
- études expérimentales;
- résistance de l'air, causes, facteurs, mesures;
- surfaces portantes plaque plane inclinée; profil d'aile et définitions relatives au profil;
- écoulement de l'air sur une aile, écoulement de l'air autour d'un profil. Variation de la portance et de la traînée en fonction de l'angle d'incidence; centre de poussée;
- influence de l'envergure de l'aile;
- représentations graphiques des caractéristiques d'un profil; utilisations;
- descente planée rectiligne, forces appliquées; finesse;
- le décollage et l'atterrissage;
- axes de rotation d'un aéronef en vol, stabilité longitudinale, stabilité latérale;
- décrochage.

II - Connaissance des aéronefs
 (20 questions - coefficient 1)

- classification et description sommaire des aéronefs;
- structure des éléments constitutifs des aéronefs, ailes, empennages, fuselages, atterrisseurs, commandes;
- propulseurs;
- instruments de bord d'aéronefs;

III - Météorologie (20 questions - coefficient 1)

- l'atmosphère, composition, pression atmosphérique, température, humidité, instruments de mesure;
- masses d'air: notion sur les masses d'air, classification et propriétés;
- nuages: constitution, représentation, classification et description;
- les vents: caractères généraux; direction, intensité;
- relations entre vent et pression atmosphérique;
- fronts: définition; différentes sortes de fronts, nuages liés aux fronts, systèmes nuageux;
- phénomènes dangereux pour l'aviation : brouillard, brume, givre, grains, orage, foudre, précipitations, turbulences, applications aux vols.

IV - Navigation, sécurité des vols (20 questions - coefficient 1)

- entretien, les vérifications périodiques des matériels volants;
- facteurs humains;
- éléments de réglementation, circulation aérienne.

V - Histoire de l'aéronautique et de l'espace (20 questions - coefficient 1)

- principales étapes: les faits, les hommes, les matériels et leur évolution;
- faits économiques, scientifiques et techniques.

VI - Épreuve facultative (coefficient 1) (durée 0 h 30)

Seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte.

Aéromodélisme

- matériaux de construction;
- classification des modèles réduits;
- éléments constitutifs d'un modèle réduit; ailes, fuselage, atterrissage, empennage, commandes, outillage, entretien;
- radiocommande et applications de l'électronique aux modèles réduits.

Toute autre épreuve définie par le responsable du CIRAS.

Annexe 2

BIBLIOGRAPHIE SUGGÉRÉE

- Manuel du pilote d'avion;
- Manuel du pilote de vol à voile (Éd. CEPADUES);
- Initiation à l'aéronautique (Éd. CEPADUES);
- Autres, et en particulier les productions de Météo France, du musée de l'air et de l'espace, du CNES, etc.

DIPLOMES
DIVERS

NOR : MENE9902415A
RLR : 549-9

ARRÊTÉ DU 4-11-1999

MEN
DESCO A9

Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique

Vu convention du 9-7-1999

Article 1 - Il est créé un certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) sanctionnant les études faites, en formation initiale ou en formation continue, par les étudiants, maîtres et professeurs désireux de participer à un enseignement dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

Article 2 - Le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique comprend des épreuves écrites portant sur des sujets élaborés au plan national et des épreuves facultatives décon-

centrées. La nature des épreuves, leurs modalités d'exécution, ainsi que le programme des connaissances exigées sont précisés dans l'annexe du présent arrêté.

Article 3 - L'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique est organisé dans chaque académie par les comités d'initiation et de recherche aéronautique et spatiale (CIRAS). Les jurys d'examen sont constitués à l'initiative du recteur d'académie et comportent un représentant de la direction générale de l'aviation civile.

Article 4 - Le titulaire d'une des qualifications d'instructeurs prévues au chapitre VII de l'annexe de l'arrêté du 31 juillet 1981 (navigants privés) ou d'une des qualifications d'instructeur

prévue à l'arrêté du 23 mars 1999 incluant le privilège de dispenser l'instruction en vol en vue de la délivrance des brevets et licences correspondants, sera reconnu titulaire, par équivalence, du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique.

Le CAEA sera délivré par équivalence sur présentation :

- d'une copie certifiée conforme des brevets, licences et qualifications correspondants en état de validité,
- d'une attestation de suivi d'un cycle d'information sur le fonctionnement de l'éducation nationale et délivrée par le responsable du CIRAS.

Article 5 - L'arrêté du 18 février 1993 est abrogé.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999
 Pour le ministre de l'éducation nationale,
 de la recherche et de la technologie
 et par délégation,
 Le directeur de l'enseignement scolaire
 Bernard TOULEMONDE
 Pour le ministre de l'équipement,
 des transports et du logement
 Par empêchement du directeur général
 de l'aviation civile
 Le chef de service
 Jean-François GRASSINEAU

Annexe I

PROGRAMME DE L'EXAMEN

Les épreuves obligatoires sont écrites et notées sur 20. Leur durée totale est de 3 heures. Les matières sur lesquelles portent ces épreuves et leur coefficient sont fixés comme suit:

La note moyenne exigée pour l'ensemble des épreuves est de 10 sur 20. Les notes inférieures ou égales à 6 sont éliminatoires pour toutes les épreuves obligatoires.

I - Aérodynamique et mécanique du vol (20 questions - coefficient 1)

1 - Résistance de l'air

- causes;
- résistance sur une plaque inclinée;

- répartition des pressions et dépressions;
- surfaces portantes;
- profils d'ailes;
- études quantitatives de la résistance de l'air sur l'aile;
- portance - traînée - polaire - finesse - moment;
- influence de l'allongement.

2 - Mécanique du vol

- forces appliquées à un aéronef en vol, équations du vol, centrage;
- descente planée à angle constant;
- vitesse verticale de descente;
- variations de la vitesse avec l'angle d'incidence;
- angle de finesse maximum;
- angle de vitesse de chute maximum;
- virage;
- hélice: pas, fonctionnement, rendement;
- puissance nécessaire au vol horizontal, les deux régimes de vol.

3 - Stabilité

- définition des axes de référence;
- stabilité longitudinale et latérale;
- autorotation;
- maniabilité.

4 - Principes de mécanique spatiale

- connaissance de la fusée: caractéristiques géométriques, indice de construction, propulseurs, impulsion spécifique, équilibrage;
- le vol de la fusée: phase propulsée, phase balistique non freinée et descente freinée;
- vitesses d'injection et de libération;
- classification des orbites et domaines d'applications.

II - Connaissance des aéronefs (20 questions - coefficient 1)

- notions sur la résistance des matériaux;
- les éléments des aéronefs: ailes, empennages, fuselages, atterrisseurs, commandes;
- notions complémentaires sur les parachutes, les planeurs ultra légers et ULM;
- l'hélice, groupes motopropulseurs, réacteurs et fusées;
- instruments et équipements de bord.

III - Météorologie (20 questions - coefficient 1)

- l'atmosphère;
- paramètres, différents systèmes de mesures et documents météorologiques;

- les nuages;
- les vents;
- circulation générale de l'atmosphère, applications.

IV - Navigation / sécurité des vols
(20 questions - coefficient 1)

1. Navigation

- notions de cosmographie et de navigation astronomique;
- représentation du globe terrestre et système cartographique;
- le compas, composition des vitesses, dérive;
- navigation pratique;
- les instruments;
- notions sur les aides radioélectriques à la navigation et à l'atterrissage;
- navigation par satellite; GPS.

2. Sécurité des vols

- notions d'aéromédecine ou physiologie de l'aéronaute (effets de l'altitude et des accélérations, troubles de l'orientation, illusions sensorielles);
- facteurs humains;
- réglementation et circulation aérienne.

V - Histoire de l'aéronautique et de l'espace (20 questions - coefficient 1)

- histoire;
- faits économiques, scientifiques et techniques, sociaux, économiques et culturels - l'industrie aéronautique et spatiale dans le monde;

- principales étapes: les faits, les hommes, les matériels et leur évolution.

VI - Épreuve facultative (coefficient 1):

Seuls les points supérieurs à la moyenne seront pris en compte.

L'épreuve sera définie et organisée de façon appropriée par le jury académique et pourra porter sur les pratiques suivantes:

- aéromodélisme et fusées;
- aérostats;
- aérodynes;
- construction amateur.

L'épreuve choisie sera précisée par le candidat lors de l'inscription.

Annexe II

BIBLIOGRAPHIE SUGGÉRÉE

- Manuel du pilote d'avion;
- Manuel du pilote de vol à voile;
- Manuel du pilote d'ULM (Éd. CEPADUES)
- A.C. Kermodé - Mécanique du vol (Éd. Eyrolles)
- Vaillant, météorologie (Éd. Teknea)
- Manuels du CAEA (CIRAS/université de Créteil)
- autres, et en particulier les productions de Météo France, du musée de l'air et de l'espace, du CNES etc. . .

ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES

NOR : MENE9902362N
RLR : 554-9

NOTE DE SERVICE N° 99-177
DU 4-11-1999

MEN
DESCO A9

Concours "Donnez de vos nouvelles" - année 1999-2000

Texte adressé aux recteurs d'académies

■ Le siècle qui vient sera celui de la création et de l'innovation permanentes. Les lycéens doivent s'y préparer pour devenir demain les acteurs de ces changements. Les nouveaux programmes d'enseignement s'inscrivent dans cette perspective. Ceux de français, qui entreront en application à compter de l'année scolaire 2000-2001, se proposent notamment

de développer l'imagination et la faculté d'invention chez les élèves et de les habituer à produire des textes originaux. C'est dans cet esprit que le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie lance un concours d'écriture de nouvelles ouvert à tous les lycéens.

Tous les lycéens peuvent participer à ce concours qui s'appuiera, le cas échéant, sur les projets liés au livre et à la lecture tels que les ateliers d'écriture/lecture, les rencontres avec les écrivains ou les classes lecture-découverte

du livre. Les enseignants de lettres sont invités à apporter leur aide aux élèves qui participent à ce concours, notamment dans le cadre de la deuxième catégorie. Dans l'esprit des nouveaux programmes, il est en effet souhaitable d'inscrire la production de textes au cœur même des activités pédagogiques.

Règlement du concours " Donnez de vos nouvelles" - année 1999-2000

Article 1 - Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie organise, avec le soutien du ministère de la culture et de la communication, un concours intitulé "Donnez de vos nouvelles". Ce concours est ouvert à tous les élèves de lycées d'enseignement général et technologique et de lycées professionnels des établissements publics et privés sous contrat. Il comporte deux catégories de participation :

Première catégorie: écriture d'une nouvelle par un seul élève.

Deuxième catégorie: écriture d'une nouvelle par un groupe d'élèves.

Article 2 - Le concours consiste à rédiger une nouvelle en prose de cinq pages dactylographiées maximum. Les candidats trouveront ci-après cinq phrases dont l'une seulement devra figurer dans leur texte, à la place de leur choix. Elle peut être utilisée telle quelle, ou intégrée à une phrase plus longue:

- Moi, j'y pense tous les soirs.
- Il arriva chez nous un dimanche de novembre.
- Qu'est-ce que j peux faire? J'sais pas quoi faire.
- Où est la maison de mon ami?
- Ça a débuté comme ça. Moi, j'avais jamais rien dit.

Ces phrases sont empruntées respectivement à Guy de Maupassant (Une partie de campagne), Alain-Fournier (Le grand Meaulnes), Jean-Luc Godard (Pierrot le fou), Aba Kiarostami (titre du film), Louis-Ferdinand Céline (Voyage au bout de la nuit). Cette origine n'implique aucune contrainte particulière quant à la rédaction de la nouvelle.

Article 3 - Les nouvelles doivent être adressées, sous forme dactylographiée, aux responsables

de l'action culturelle des rectorats au plus tard le 28 janvier 2000. Elles doivent comporter un titre ainsi que le nom de l'élève ou de la classe, le nom de l'établissement et ses coordonnées (adresse, numéros de téléphone et de télécopie).

Article 4 - Un jury académique, présidé par le recteur et composé par exemple d'un inspecteur pédagogique régional de lettres, d'écrivains, d'enseignants de lettres et de représentants de la direction régionale de l'action culturelle, se réunit pour désigner deux lauréats pour la première catégorie et deux lauréats pour la deuxième catégorie. Il est recommandé aux recteurs de valoriser ces lauréats au niveau académique, suivant les procédures de leur choix.

Article 5 - Le jury académique transmet les nouvelles primées pour sélection par le jury national, au plus tard le 10 mars 2000, par courrier postal à la direction de l'enseignement scolaire, bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (DESCO A9), 107, rue de Grenelle, bâtiment A, 75007 Paris et si possible par courrier électronique à catherine.pauchet@education.gouv.fr

Article 6 - Le jury national du concours "Donnez de vos nouvelles" est composé de représentants du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, du ministère de la culture et de la communication, d'artistes et d'écrivains qui parrainent l'opération. Sa composition sera précisée ultérieurement.

Article 7 - Après avoir examiné les nouvelles primées par les jurys académiques, il établit son palmarès au cours du mois d'avril. Il retient cinq lauréats pour la première catégorie et cinq lauréats pour la seconde catégorie. Les lauréats, ainsi que leurs enseignants, recevront leur prix lors d'une cérémonie nationale qui se déroulera à Paris en mai 2000. La diffusion des nouvelles primées sera organisée par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

P ERSONNELS

EXAMEN
 PROFESSIONNEL

NOR : MENA9902367A
 RLR : 716-0

ARRÊTÉ DU 4-11-1999

MEN
 DPATE C4

Accès d'agents non titulaires au corps des ingénieurs d'études de recherche et de formation du MEN

*Vu L. 10-7-1934; L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens.
 L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. not. art. 79 et 80; D. n°
 85-1534 du 31-12-1985 mod.; D. n° 98-1033 du 17-11-
 1998; D. n° 98-1198 du 23-12-1998; A. du 10-6-1999;
 A. du 23-6-1999*

Article 1 - L'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès d'agents non titulaires au corps des ingénieurs d'études de recherche et de formation se déroulera à partir du 6 mars 2000, à Paris.

Article 2 - Une procédure de préinscription par minitel est à la disposition des candidats sur le 3614 EDUTEL, mot-clé CAR.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription télématique ne vaut pas inscription définitive: les candidats préinscrits sur minitel recevront des dossiers d'inscription à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Ils devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du 17 novembre 1999. La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au 27 décembre 1999.

La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers au bureau des concours, DPATE C4 (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au 10 janvier 2000.

Article 3 - Les candidats devant faire valider leurs services en équivalence des titres et diplômes requis par la commission ministérielle d'équivalence formulant une demande de validation des services au moment de leur pré-inscription.

Ils recevront des dossiers de demande de validation des services à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

La date d'ouverture des demandes de dossiers de demande de validation des services, la date limite de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) ainsi que celle de renvoi de dossiers (le cachet de la poste faisant foi) sont les mêmes que celles fixées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999
 Pour le ministre de l'éducation nationale,
 de la recherche et de la technologie
 et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
 techniques et d'encadrement
 Béatrice GILLE

EXAMEN
PROFESSIONNELNOR : MENA9902368A
RLR : 716-0

ARRÊTÉ DU 4-11-1999

MEN
DPATE C4

Accès d'agents non titulaires au corps des assistants ingénieurs de recherche et de formation du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L n° 84-16 du 11-1-1984 mod. not. art. 79 et 80; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod.; D. n° 98-1033 du 17-11-1998; D. n° 98-1198 du 23-12-1998; A. du 10-6-1999; A. du 23-6-1999

Article 1 - L'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès d'agents non titulaires au corps des assistants ingénieurs de recherche et formation se déroulera à partir du 6 mars 2000, à Paris.

Article 2 - Une procédure de préinscription par minitel est à la disposition des candidats sur le 3614 EDUTEL, mot-clé CAR.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription télématique ne vaut pas inscription définitive: les candidats préinscrits sur minitel recevront des dossiers d'inscription à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Ils devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du 17 novembre 1999. La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au 27 décembre 1999.

La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers au bureau des concours, DPATE C4 (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au 10 janvier 2000.

Article 3 - Les candidats souhaitant faire valider leurs services en équivalence des titres et diplômes requis par la commission ministérielle d'équivalence doivent formuler une demande de validation des services au moment de leur préinscription.

Ils recevront des dossiers de demande de validation des services à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. La date d'ouverture des demandes de dossiers de demande de validation des services, la date limite de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) ainsi que celle de renvoi de dossiers (le cachet de la poste faisant foi) sont les mêmes que celles fixées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

EXAMEN
PROFESSIONNELNOR : MENA9902369A
RLR : 716-0

ARRÊTÉ DU 4-11-1999

MEN
DPATE C4

Accès d'agents non titulaires au corps des attachés d'administration de recherche et de formation du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L n° 84-16 du 11-1-1984 mod. not. art. 79 et 80; D. n° 85-1534 du 31-

12-1985 mod.; D. n° 98-1033 du 17-11-1998; D. n° 98-1198 du 23-12-1998; A. du 10-6-1999; A. du 23-6-1999

Article 1 - L'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès d'agents non titulaires au corps des attachés d'administration de recherche et formation se déroulera à partir du 6 mars 2000, à Paris.

Article 2 - Une procédure de préinscription par minitel est à la disposition des candidats sur le 3614 EDUTEL, mot-clé CAR.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription télématique ne vaut pas inscription définitive: les candidats préinscrits sur minitel recevront des dossiers d'inscription à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Ils devront donc veiller à procéder à leur pré-inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du **17 novembre 1999**. La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au **27 décembre 1999**. La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers au bureau des concours, DPATE C4, (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au **10 janvier 2000**.

Article 3 - Les candidats souhaitant faire valider leurs services en équivalence des titres et diplômes requis par la commission ministérielle d'équivalence doivent formuler une demande

de validation des services au moment de leur préinscription.

Ils recevront des dossiers de demande de validation des services à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. La date d'ouverture des demandes de dossiers de demande de validation des services, la date limite de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) ainsi que celle de renvoi de dossiers (le cachet de la poste faisant foi) sont les mêmes que celles fixées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999
 Pour le ministre de l'éducation nationale,
 de la recherche et de la technologie
 et par délégation,
 La directrice des personnels administratifs,
 techniques et d'encadrement
 Béatrice GILLE

EXAMEN PROFESSIONNEL	NOR : MENA9902302A RLR : 622-5d	ARRÊTÉ DU 4-11-1999	MEN DAPE C4
-------------------------	------------------------------------	---------------------	----------------

Accès au grade d'APASU de deuxième classe - année 2000

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 83-1033 du 3-12-1983 mod. not. par D. n° 96-586 du 25-6-1996; A. du 26-9-1984 mod. par A. du 27-8-1999; A. du 30-8-1999

Article 1 - Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire de deuxième classe, organisé au titre de l'année 2000, est fixé à 145.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999
 Pour le ministre de l'éducation nationale,
 de la recherche et de la technologie
 et par délégation,
 La directrice des personnels administratifs,
 techniques et d'encadrement
 Béatrice GILLE

EXAMEN PROFESSIONNEL	NOR : MENA9902370A RLR : 621-5	ARRÊTÉ DU 4-11-1999	MEN DPATE C4
-------------------------	-----------------------------------	---------------------	-----------------

Accès d'agents non titulaires au corps des AAC du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du

11-1-1984 mod. not. art. 73, 79 et 80; D. n° 95-888 du 7-8-1995; D. n° 98-1033 du 17-11-1998; D. n° 98-1198 du 23-12-1998; A. du 27-3-1998; A. du 23-6-1999

Article 1 - L'épreuve orale de l'examen

professionnel pour l'accès d'agents non titulaires au corps des attachés d'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie se déroulera à partir du 6 mars 2000, à Paris.

Article 2 - Une procédure de préinscription par minitel est à la disposition des candidats sur le 36 14 EDUTEL mot clé CAR.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription télématique ne vaut pas inscription définitive: les candidats préinscrits recevront des dossiers d'inscription à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Ils devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du 17 novembre 1999. La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au **27 décembre 1999**.

La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers au bureau des concours, DPATE C4 (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au **10 janvier 2000**.

Article 3 - Les candidats devant faire valider leurs

services en équivalence des titres ou diplômes requis par la commission ministérielle d'équivalence formuleront une demande de validation des services au moment de leur préinscription.

Ils recevront des dossiers de demande de validation des services à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

La date d'ouverture des demandes de dossiers de demande de validation des services, la date limite de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) ainsi que celle de renvoi de dossiers (le cachet de la poste faisant foi) sont les mêmes que celles fixées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

EXAMEN
PROFESSIONNEL

NOR : MENA9902371A
RLR : 621-5

ARRÊTÉ DU 4-11-1999

MEN
DPATE C4

Accès d'agents non titulaires au corps des AASU

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. not. art. 73, 79 et 80; D. n° 83-1033 du 3-12-1983 mod. par D. n° 96-586 du 25-6-1996; D. n° 98-1033 du 17-11-1998; D. n° 98-1198 du 23-12-1998; A. du 10-6-1999; A. du 23-6-1999

Article 1 - L'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès d'agents non titulaires au corps des attachés d'administration scolaire et universitaire se déroulera à partir du 6 mars 2000, à Paris.

Article 2 - Une procédure de préinscription par minitel est à la disposition des candidats sur le 3614 EDUTEL mot clé CAR.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription télématique ne vaut pas inscription définitive: les candidats préinscrits recevront des dossiers d'inscription à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Ils devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du 17 novembre 1999. La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au

27 décembre 1999.

La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers au bureau des concours, DPATE C4 (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au 10 janvier 2000.

Article 3 - Les candidats devant faire valider leurs services en équivalence des titres ou diplômes requis par la commission ministérielle d'équivalence formuleront une demande de validation des services au moment de leur préinscription.

Ils recevront des dossiers de demande de validation des services à compléter et à renvoyer au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DPATE C4, bureau des concours, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. La date d'ouverture des demandes de dossiers de demande de validation des services, la date limite

de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) ainsi que celle de renvoi de dossiers (le cachet de la poste faisant foi) sont les mêmes que celles fixées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Fait à Paris, le 4 novembre 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
 Béatrice GILLE

EXAMEN PROFESSIONNEL	NOR : MENA9902376A RLR : 624-4	ARRÊTÉ DU 4-11-1999	MEN DPATE C4
-------------------------	-----------------------------------	---------------------	-----------------

Accès au grade de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure - année 2000

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. par D. n° 97-981 du 21-10-1997; A. du 15-2-1995; A. du 4-11-1997 mod. par A. du 12-8-1999; A. du 9-9-1999

Article 1 - Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure, organisé au titre de l'année 2000, est fixé à 5.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
 Béatrice GILLE

MUTATIONS	NOR : MENE9902406N RLR : 720-4 : 804-0	NOTE DE SERVICE N° 99-178 DU 4-11-1999	MEN DESCO - MDT
-----------	---	---	--------------------

Établissements d'enseignement français en Andorre - année 2000-2001

Texte adressé aux recteurs; aux inspecteurs d'acadé - mie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ La présente note de service a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les candidats à un poste en Principauté d'Andorre, au titre de l'année scolaire 2000-2001, doivent déposer leur candidature.

1 - Personnels concernés

Peuvent faire acte de candidature tous les personnels titulaires ou stagiaires (les stagiaires ne peuvent être candidats que s'ils sont susceptibles d'être titularisés au 1-9-2000) des différentes catégories de personnels de l'enseignement public relevant du ministère de l'éducation nationale, directement à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction

de l'enseignement scolaire, service des établissements, mission DOM-TOM, Andorre, DESCO-MDT, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07, en précisant leur grade, leur situation administrative exacte et leur adresse personnelle complète.

2 - Personnels enseignants du second degré candidats au mouvement inter-académique

Les personnels enseignants du second degré participant au mouvement inter-académique sont autorisés à participer au mouvement de l'Andorre. Ils sont priés d'en faire connaître les résultats dans les meilleurs délais à la mission DOM-TOM, Andorre.

En raison de difficultés rencontrées lors du dernier mouvement, il est apparu nécessaire de préciser les points suivants.

Le mouvement pour l'Andorre ne figure pas sur la liste des postes spécifiques faisant l'objet d'un traitement particulier relevant de la compétence ministérielle, dans le cadre du mouvement national à gestion déconcentrée. En conséquence, les candidats titulaires ou stagiaires, candidats à une affectation en

Principauté d'Andorre, restent soumis aux règles applicables à tout participant au mouvement inter-académique qui est prioritaire à tout autre mouvement ne figurant pas sur la liste des postes spécifiques.

Les candidats à un poste en Andorre obtenant un changement d'académie dans le cadre du mouvement inter-académique, ne pourront pas être affectés en Principauté d'Andorre, que leur situation administrative les ait contraints ou non à participer à ce mouvement.

3 - Personnels enseignants du premier degré participant aux permutations informatisées

Les personnels enseignants du premier degré prenant part aux opérations de permutations informatiques sont autorisés à participer au mouvement de l'Andorre. Ils sont priés d'en faire connaître les résultats dans les meilleurs délais à la mission DOM-TOM, Andorre.

Les candidats à un poste en Andorre obtenant un changement de département dans le cadre des permutations informatisées ne pourront pas être affectés en Principauté d'Andorre.

4 - Calendrier des opérations

Date limite de réception des lettres de demande de dossier de candidature adressées directement à la mission DOM-TOM - Andorre	5 janvier 2000 inclus
Date limite de visa du dossier de candidature par le chef d'établissement ou, pour les personnels enseignants du premier degré, par l'inspecteur de l'éducation nationale.	16 février 2000 inclus
Date limite de réception par la mission DOM-TOM - Andorre, des dossiers de candidatures acheminés par la voie hiérarchique.	17 mars 2000 inclus

Il importe de veiller à ce que les dossiers soient acheminés sans délai, au fur et à mesure de leur réception dans vos services.

L'attention des services départementaux et rectoraux est spécialement appelée sur ce point. Tout retard dans la transmission de ces dossiers risque, en effet, de léser les intérêts des personnels concernés.

5 - Recommandations importantes

a) Il est rappelé que la présente procédure doit

être utilisée par tous les candidats à un poste dans les établissements d'enseignement français en Andorre, quelle que soit leur affectation actuelle : tout dossier parvenu en dehors de la voie hiérarchique, parvenu hors délai, établi sur des imprimés qui n'auront pas été délivrés par la mission DOM-TOM, Andorre, qui n'a pas été demandé par lettre personnelle parvenue le **5 janvier 2000 au plus tard** à la mission DOM-TOM, Andorre ne pourra être examiné.

b) Les candidats en disponibilité au moment du

dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement de leur dernière affectation ou de l'inspecteur d'académie, pour les personnels enseignants du premier degré.

c) Il est rappelé aux personnels enseignants du premier degré déjà en fonction dans les écoles françaises en Andorre que la présente note de service ne concerne pas les demandes de stages

qui font l'objet d'une procédure particulière.
 d) Tous les postes sont susceptibles d'être vacants

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,
 Le directeur de l'enseignement scolaire
 Bernard TOULEMONDE

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES	NOR : MENA9902413X RLR : 720-4	NOTE DU 4-11-1999	MEN DPATE C1
---	-----------------------------------	-------------------	-----------------

Calendrier prévisionnel des CAPN et des actes de gestion des personnels ATOS - année 1999-2000

CALENDRIER DES CAPN DES PERSONNELS ATOS POUR L'ANNÉE 1999-2000

CORPS	OBJET PRINCIPAL	DATE	HEURE
TEN	Avancements	mardi 26-10-1999	14 h 30
SASU	Bilan	vendredi 19-11-1999	10 h 00
Sec.doc.	Avancements	mercredi 24-11-1999	14 h 30
MEN	Avancements	vendredi 3-12-1999	14 h 30
SASU	Avancements	vendredi 10-12-1999	14 h 30
TL	Avancements	jeudi 16-12-1999	14 h 30
Agt-Adjt	Bilan	lundi 10-1-2000	14 h 30
AASU	Avancements	jeudi 13-1-2000	14 h 30
C Labo	Bilan	lundi 17-1-2000	14 h 30
OEA	Bilan	lundi 24-1-2000	14 h 30
Inf.	Tout	mardi 1-2-2000	14 h 30
OP-MO	Bilan	jeudi 3-2-2000	14 h 30
CTSS	Mutations	jeudi 9-3-2000	14 h 30
SASU	Mutations	jeudi 16-3-2000	10 h
ASS	Mutations	mardi 21-3-2000	14 h 30
AASU	Mutations	jeudi 23-3-2000	14 h 30
SASU	Titularisations	mardi 16-5-2000	14 h 30
AASU	Mutations	vendredi 26-5-2000	10 h
TEN	Mutations	mardi 30-5-2000	14 h 30
MEN	Mutations	lundi 5-6-2000	14 h 30
CTSS	Titularisations	mardi 13-6-2000	14 h 30
TL	Titularisations	jeudi 15-6-2000	14 h 30
AASU	Titularisations	mardi 20-6-2000	14 h 30

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTES DE GESTION

SECRETAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE		NOTES DE SERVICE / ÉPREUVES PRÉPARATOIRES			Autorités de gestion concernées
DATE	ORDRE DU JOUR	Informations demandées	Date d'envoi par l'Administration centrale	Date limite de transmission des informations à DPATE CI	
VENDREDI 19/11/1989	BILAN DES OPERATIONS DE GESTION DECONCENTREE	Rapports sur les mouvements intra-académiques, l'avancement, l'accueil en détachement et le recrutement.	AOÛT 1989	15/09/1989	Recteurs
VENDREDI 10/12/1989	REPARTITION DES POSSIBILITES D'AVANCEMENT entre les académies pour : - Liste d'aptitude SASU - Tableau d'avancement à la classe supérieure - Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle - NOTATION ET AVANCEMENT DES SASU en fonction hors académie - Répartition des réductions d'anciennetés (avancement accéléré)	Efficacités réels. Nombre de promoteurables (dont ZEP) Retraites, CFA Bordereaux récapitulatifs et fiches de notation	Note DPATE/CI du 15 SEPTEMBRE 1989 note n°2736 du 06/05/1989	EXTRACTION ANNUAIRE AGORA sauf retraites OCTOBRE 1989 15/10/89 1/7/1989	Recteurs Recteurs Grands établissements TOM DA Organismes de détachement
MARS 2000	DETACHEMENTS A L'ETRANGER <i>Commission consultative paritaire mixte placée auprès du Min. des Aff. Etr. en mars 2000</i>	Dossiers de demandes de détachement	Note DPATE/CI du 27 SEPTEMBRE 1989	15/12/1989	Recteurs Grands établissements TOM DA Org de dét.
JEUDI 16/03/2000	MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE MUTATIONS DANS LES T.O.M. ET COLLECTIVITES TERRITORIALES D'OUTRE-MER	Liste des postes précisés et nombre de possibilités d'accueil offerts au mouvement pour publication BO mi-déc. 1999 Saisie des vœux par les agents sur internet du 16 décembre 1999 au 15 janvier 2000	OCTOBRE 1989	15/11/1989	Recteurs Grands établissements TOM DA
MARDI 16/05/2000	TITULARISATIONS DES SASU EN FONCTION HORS-ACADEMIE DETACHEMENTS DANS LE CORPS DES SASU (accord de principe sur la possibilité d'accès)	Rapports de stage Dossiers de demandes de détachements (fiches de notation, CV, etc...)	MARS 2000	21/12/2000 MI-APRIL 2000	TOM Grands établissements Autres Administrations DA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTES DE GESTION

SECRETAIRES DE DOCUMENTATION

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES		CALENDRIER		Service concerné
	Date d'envoi	Date limite retour	Date d'envoi	Date limite retour	
<p>CAP du MERCREDI 24 NOVEMBRE 1999</p> <p>Réductions d'ancienneté</p> <p>Tableau d'avancement à la classe supérieure et à la classe exceptionnelle des secrétaires de documentation</p>	<p>Fiches de notation</p> <p>Classement des promouvables</p> <p>Rapports sur la manière de servir</p>	<p>Nota DPATE/CI N°2162 du 12 AVRIL 1999 OCTOBRE 1999</p>	<p>30 JUIN 1999</p> <p>5 NOVEMBRE 1999</p>	<p>RECTORATS GRANDS ETABLISSEMENTS DA/B2</p>	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTES DE GESTION

TECHNICIENS DE LABORATOIRE

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDÉES	CALENDRIER		Service concerné
		Date d'envoi	Date limite retour	
<p>CAP du JEUDI 18 DECEMBRE 1999</p> <p>Réductions d'arrondissement 1999</p>	Fiches de notation	NOTE D'APTECI N° 8929002 du 11 MAI 1999	30 JUIN 1999	RECTORATS
<p>Assouplissement à la classe supérieure et à la classe occupationalle 2000</p>	Proportions académiques de classement et rapports sur la manière de servir	NOTES D'APTECI N° 9031-9032 Du 19 OCTOBRE 1999	28 OCTOBRE 1999	
<p>CAP du JEUDI 18 JUIN 2000</p>	Liste des postes offerts	DECEMBRE 1999	04 FEVERIER 2000	RECTORATS
Mouvements régionaux	Dossier de demande de mutation	BO spécial DECEMBRE 1999	28 AVRIL 2000	
Accueil en détachement	Dossier de demande de détachement		28 AVRIL 2000	AUTRES ADMINISTRATIONS
Thésaurisations des stagiaires	Rapports de stage	MARS 2000	28 AVRIL 2000	RECTORATS

TECHNICIENS DE L'EDUCATION NATIONALE

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDÉES	CALENDRIER		Service concerné
		Date d'envoi	Date limite retour	
<p>CAP du MARDI 29 OCTOBRE 1999</p> <p>Réductions d'arrondissement</p>	Fiches de notation	NOTE D'APTECI N° 884-1804 du 31 MARS 1999	30 JUIN 1999	RECTORATS
<p>CAP du MARDI 30 MAI 2000</p> <p>Troubles d'arrondissement à la classe supérieure</p>	Rapports sur la manière de servir	FEVRIER 2000	10 MARS 2000	RECTORATS
Mutations	Nombre de postulants		EXTRACTION DE L'ANNUAIRE ASURGA	
	Liste des postes offerts	DECEMBRE 1999	28 JANVIER 2000	
	Dossier de demande de mutation	BO spécial DECEMBRE 1999	14 AVRIL 2000	RECTORATS
Accueil en détachement	Dossier de demande de détachement		14 AVRIL 2000	AUTRES ADMINISTRATIONS
Thésaurisation des TEP stagiaires	Rapports de stage	MARS 2000	14 AVRIL 2000	RECTORATS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTES DE GESTION**INFIRMIERIES**

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		Service concerné
		Date d'envoi	Date limite retour	
CAP du MARDI 1er FEVRIER 2000 Personnels en fonctions hors-académie - Réductions d'anciennetés 1999 - Avancement au 2ème grade 2000 - Avancement au 3ème grade 2000	Fiches de notation	NOTES N° 99/3380, 99/3381, 99/3382, 99/3383 et 99/3384 du 17 JUILLET 1999	30 SEPTEMBRE 1999	TOM
	Propositions de classement et rapports sur la manière de servir	OCTOBRE 1999	16 DECEMBRE 1999	DA/B2 ORGANISMES DE DETACHEMENT
	Retraites	OCTOBRE 1999	30 NOVEMBRE 1999	RECTORATS
Répartition des possibilités de promotion au 2ème grade 2000 (T.A.)	Effectifs réels et nombre de promouvables	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA - DECEMBRE 1999		
Répartition des possibilités de promotion au 3ème grade 2000 (T.A. choix)	Nombre de promouvables	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA - DECEMBRE 1999		

ASSISTANTEIS DE SERVICE SOCIAL

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		Service concerné
		Date d'envoi	Date limite retour	
CAPM du MARDI 21 MARS 2000 Personnels en fonction hors-académie - réductions d'anciennetés 1999 - avancement au grade d'assistant(e) de service social principale 2000 Répartition des possibilités de promotion au grade d'assistant(e) de service social principale 2000 (T.A.)	Fiches de notation	NOTES N°99/3385, N°99/3386, N°99/3387 et N°98-3389 du 17 JUILLET 1999	30 SEPTEMBRE 1999	GRANDS ETABLISSEMENTS TOM
	Propositions de classement et rapports sur la manière de servir	DECEMBRE 1999	1ER FEVRIER 2000	DA/B2 ORGANISMES DE DETACHEMENT
	Retraites	OCTOBRE 1999	10 DECEMBRE 1999	RECTORATS
Effectifs réels	Nombre de promouvables	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA - DECEMBRE 1999		
Nombre de promouvables	Nombre de promouvables	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA - FEVRIER 2000		
Liste des postes offerts	Effectifs réels	OCTOBRE 1999	29 OCTOBRE 1999	RECTORATS
Saisie des vœux par les agents sur internet du 16 décembre 1999 au 25 janvier 2000.	Effectifs réels	BO spécial DECEMBRE 1999	07 FEVRIER 2000	RECTORATS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTES DE GESTION

CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		Service concerné
		Date d'envoi	Date limite retour	
CAP du JEUDI 9 MARS 2000	Fiches de notation	DPATE/C1 N°99/2785 du 10 MAI 1999	30 JUIN 1999	
Réductions d'ancienneté	Propositions académiques de classement et rapports sur la manière de servir	DECEMBRE 1999	1ER FEVRIER 2000	RECTORATS
Liste d'aptitude	Liste des postes offerts	DPATE/C1 N° 5923 Du 13 OCTOBRE 1999	29 OCTOBRE 1999	DA/B2
Mouvement national	Saisie des vœux par les agents sur internet du 16 décembre 1999 au 20 janvier 2000	BO spécial DECEMBRE 1999	31 JANVIER 2000	ORGANISMES DE DETACHEMENT
Accueil en détachement	Dossiers de demande de détachement		31 JANVIER 2000	AUTRES ADMINISTRATIONS
CAP du MARDI 13 JUIN 2000	Rapports de stage	MARS 2000	12 MAI 2000	RECTORATS
Titularisation des CTSS stagiaires				

MEDECINS DE L'EDUCATION NATIONALE

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		Service concerné
		Date d'envoi	Date limite retour	
CAP du VENDREDI 3 DECEMBRE 1999	Propositions de classement académique et rapports sur la manière de servir	OCTOBRE 1999	3 NOVEMBRE 1999	
Tableau avancement à la 1ère classe	Fiches de notation	NOTE DPATE/C1 N°99/2080 du 8 AVRIL 1999	30 JUIN 1999	RECTORATS
Réductions d'ancienneté	Rapports de stage	SEPTEMBRE 1999	29 OCTOBRE 1999	
Titularisation de stagiaires recrutés avant le 01/09/1999	Liste des postes offerts	JANVIER 2000	11 FEVRIER 2000	RECTORATS
CAP du LUNDI 5 JUIN 2000	Saisie des vœux par les agents sur internet du 16 mars au 18 avril 2000	BO spécial DECEMBRE 1999	26 AVRIL 2000	
Mouvement national	Rapports de stage	AVRIL 2000	15 MAI 2000	
Titularisation des stagiaires	Dossiers de demande de détachement		28 AVRIL 2000	AUTRES ADMINISTRATIONS
Accueil en détachement				

PILOTAGE DE LA GESTION DECONCENTREE (DPATE C1)

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		
		Date d'envoi	Date limite de retour	Services concernés
REPARTITION ENTRE LES ACADEMIES DES POSSIBILITES DE PROMOTION Personnelle supérieurs : LA à maître-ouvrier TA à MCP TA à CFP TA à DEA 1ère classe TA à AST 1ère classe Personnelle administratives : LA à adjoint administratif TA à AAP1 TA à AAP2 TA à AA 1ère classe Personnelle de laboratoire : LA à ATL LA à aide de laboratoire TA à ATPL TA à APL TA à AL 1ère classe Personnelle conducteurs auto : TA à chef de garage principal TA à conducteur auto HC TA à conducteur auto 1ère catégorie	Nombre de promotions et effectifs réels (pour tous les corps)	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA		
REGULATION DE LA MOBILITE ACADEMIQUE Préparation des opérations de mouvement inter-académique 2000 : - calendrier des CAPA relatives au mouvement Déclasse de transmission des dossiers de demande de mutation (circulaire mobilis)	Nombre de départs à la retraite (pour tous les corps)	JANVIER 2000	3 MARS 2000	RECTORATS
		DEC. 1999 B.O. spécial DECEMBRE 1999 OCTOBRE 1999	FEVR. 2000	RECTORATS
Bilan des actes de gestion déconcentrés Données quantitatives et qualitatives relatives au mouvement et à l'avancement (pour tous les corps)				

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER				
		DATE D'ENVOI	DATE LIMITE DU RETOUR	SERVICES CONCERNES	CONTRE-PROPOSITIONS	ARBITRAGES DEFINITIFS
Détermination et répartition des postes à offrir au recrutement et au mouvement pour 2000	Bilan du recrutement / mouvement pour 1999 par corps et spécialité	Circulaire conjointe D.P.A.T.E/D.A septembre 1999	15 octobre 1999	Rectorat Etablissements publics nationaux	10 décembre 1999	17 décembre 1999
Détermination et répartition des postes à offrir au recrutement et au mouvement pour 2001	Recrutement / mouvement pour 2001 par corps et spécialité	Circulaire conjointe D.P.A.T.E/D.A septembre 1999	15 octobre 1999	Rectorat Etablissements publics nationaux		
Etablissement de la situation prévisionnelle à moyen terme des effectifs ATOSS	Occupation des emplois par corps et chapitres, en personnes physiques et équivalent temps plein-quotité financière	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA : 1er octobre 1999/1er février 1999 (implique la fiabilité des informations saisies dans les bases académiques)				
Répartition des postes à offrir à l'examen professionnel dans le grade d'infirmière en chef	Nombre de promouvables	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA : 1er octobre 1999/1er février 1999 (implique la fiabilité des informations saisies dans les bases académiques)				
Répartition des postes à offrir à l'examen professionnel dans le grade de S.A.S.U classe exceptionnelle	Nombre de promouvables	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA : 1er octobre 1999/1er février 1999 (implique la fiabilité des informations saisies dans les bases académiques)				

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENR9902251A

ARRÊTE DU 19-10-1999
JO DU 27-10-1999

MEN
DR C2

C onseil scientifique de l'ENS de Cachan

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 19 octobre 1999, sont nommés membres du conseil scientifique de l'École normale de Cachan, pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur :

- M. Jean-Pierre Brun, professeur à l'université de Rennes I, en remplacement de M. Patrick Navatte ;
- M. Jean-Marc Thomas, directeur de recherche de l'Aérospatiale, en remplacement de M. Serge Catoire ;
- M. Yves Lichtenberger, professeur à l'Université de Marne-la-Vallée, en remplacement de M. Vincent Merle.

NOMINATIONS

NOR : MENA9902404A

ARRÊTÉ DU 4-11-1999

MEN
DPATE C2

C AP des personnels ITARF du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n°84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n°85-1534 du 31-12-1985 mod.; A. du 16-6-1986; A. du 9-2-1998; A. du 11-5-1998 mod. not. par A. du 1-6-1999

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 11 mai 1998 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études du ministère de l'éducation nationale :

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de :

Mme Béatrice Gille, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement ;
présidente

Lire :

M. Serge Héritier, chef de service à la direction des personnels administratifs, techniques et

d'encadrement ; président

Suppléants

Au lieu de :

M. Serge Héritier, chef de service à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement ;

Lire :

Mme Danièle Saillant, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé.

Article 2 - L'article 3 de l'arrêté du 11 mai 1998 susvisé modifié est modifié ainsi qu'il suit :

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des assistants ingénieurs du ministère de l'éducation nationale :

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de :

M. Serge Héritier, chef de service à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, président

Lire :

Mme Danièle Saillant, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Suppléants

Au lieu de :

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé

Lire :

Mme Michèle Luneau, chef du bureau DPATE C2.

Article 3 - L'article 4 de l'arrêté du 11 mai 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale:

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de :

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Lire :

Mme Danièle Saillant, sous-directrice des personnels administratifs, ouvrier et techniques, sociaux et de santé, présidente

Suppléants

Au lieu de :

Mme Isabelle Bacq, chef du bureau DPATE C2

Lire :

M. Jean-Marc Frohard, adjoint à la sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé.

Article 4 - L'article 5 de l'arrêté du 11 mai 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche du ministère de l'éducation nationale:

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de :

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des

personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, Présidente

Lire :

M. Jean-Marc Frohard, adjoint à la sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, président

Suppléants

Au lieu de :

Mme Isabelle Bacq, chef du bureau DPATE C2

Lire :

Mme Michèle Luneau, chef du bureau DPATE C2.

Article 5 - L'article 6 de l'arrêté du 11 mai 1998 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, les fonctionnaires dont les noms suivent:

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de :

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Lire :

Mme Michèle Luneau, chef du bureau DPATE C2, présidente

Suppléants

Au lieu de :

Mme Isabelle Bacq, chef du bureau DPATE C2

Lire :

M. Christophe Zelawski, adjoint au chef du bureau DPATE C2

En qualité de représentants des personnels

Titulaires

Au lieu de :

M. Alain Halere, université Clermont-Ferrand II

Lire :

M. Jean-René Goarzin, ENI de Brest

Suppléants

Au lieu de :

M. Jean-René Goarzin, ENI de Brest

Lire :

M. Joseph Zammit, université de Poitiers

Au lieu de:

Joseph Zammit, université de Poitiers

Lire :

M. Roland Leclere, université Paris VII

Au lieu de:

M. Poligny Louise Adèle, université Paris VII

Lire :

M. Jacques Noguez, université Toulouse III.

Article 6 - L'article 7 de l'arrêté du 11 mai 1998 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents des services techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, les fonctionnaires dont les noms suivent:

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de:

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Lire :

Mme Michèle Luneau, chef du bureau DPATE C2, présidente

Suppléants

Au lieu de:

Mme Isabelle Bacq, chef du bureau DPATE C2

Lire :

M. Christophe Zelawski, adjoint au chef du bureau DPATE C2

En qualité de représentants des personnels

Titulaires

Au lieu de:

Mme Claire Knittel née Cordano, université de Nice

Lire :

M. Roger Leynaert, université Paris XI

Suppléants

Au lieu de:

M. Roger Leynaert, université Paris XI

Lire :

M. Pascal Vallet, CNED

Au lieu de:

M. Patrick Ducate, université Lille III

Lire :

Mme Alice Poirier, université Rennes II.

Article 7 - L'article 8 de l'arrêté du 11 mai 1998 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de recherche du ministère de l'éducation nationale:

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de:

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Lire :

Mme Danièle Saillant, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Suppléants

Au lieu de:

Mme Isabelle Bacq, chef du bureau DPATE C2

Lire :

Mme Michèle Luneau, chef du bureau DPATE C2.

Article 8 - L'article 9 de l'arrêté du 11 mai 1998 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires d'administration de recherche du ministère de l'éducation nationale, les fonctionnaires dont les noms suivent:

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de:

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Lire :

Mme Danièle Saillant, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Suppléants

Au lieu de:

Mme Isabelle Bacq, chef du bureau DPATE C2

Lire :

Mme Michèle Luneau, chef du bureau DPATE C2

En qualité de représentants des personnels

Titulaires

Au lieu de:

M. Jean Villemin, université Aix-Marseille II

Lire :

Mme Hélène Fort, université Toulouse II

Suppléants

Au lieu de:

Mme Dominique Lavarde, université Paris XI

Lire :

Mme Dorothee Serge, université Paris VII.

Article 9 - L'article 10 de l'arrêté du 11 mai 1998 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit: Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de recherche du ministère de l'éducation nationale:

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de:

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Lire :

Mme Michèle Luneau, chef du bureau DPATE C2, présidente

Suppléants

Au lieu de:

Mme Isabelle Bacq, chef du bureau DPATE C2

Lire :

M. Christophe Zelawski, adjoint au chef du bureau DPATE C2

Article 10 - L'article 11 de l'arrêté du 11 mai 1998 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents d'administration de recherche et de formation:

En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

Au lieu de:

Mme Simone Rosenwald, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, présidente

Lire :

Mme Michèle Luneau, chef du bureau DPATE C2, présidente

Suppléants

Au lieu de:

Mme Isabelle Bacq, chef du bureau DPATE C2

Lire :

M. Christophe Zelawski, adjoint au chef du bureau DPATE C2.

Article 11 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 4 novembre 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

I NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
DE POSTE

NOR : MEND9902437V

AVIS DU 4-11-1999

MEN
DA B1

P **oste au ministère de la jeunesse et des sports**

■ Le poste de responsable de la sous-direction des affaires générales à la direction du personnel et de l'administration de l'administration centrale du ministère de la jeunesse et des sports est susceptible d'être vacant.

Ce poste est localisé 78, rue Olivier de Serres, Paris 15ème.

La sous-direction des affaires générales regroupe :

- le bureau de l'administration centrale en charge de l'organisation des services centraux et de la gestion de l'ensemble de ses moyens (personnel, crédits de fonctionnement...);
- le bureau des affaires juridiques et contentieuses. Ce bureau est notamment appelé à connaître l'ensemble des projets de textes législatifs ou réglementaires du ministère;
- le bureau du budget et de la comptabilité;
- le bureau des systèmes d'information et de télécommunication en charge notamment de la définition et de la diffusion des applications informatiques nationales.

La mission des archives est en outre rattachée à la sous-direction.

Le poste est proposé à un chef de service ou à un sous-directeur qui pourrait en outre se voir confier la fonction d'adjoint au directeur du personnel et de l'administration. La candidature d'administrateurs civils ayant déjà accompli la mobilité statutaire est également recevable pour prendre la responsabilité de la sous-direction des affaires générales.

Le candidat devra posséder de solides connaissances administratives acquises préalablement dans des fonctions de responsabilité.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, devront être adressées, par la voie hiérarchique, à la direction de l'administration, sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Forstmann, directeur du personnel et de l'administration, tél. 0140459576 ou de M. Hennetin, adjoint au directeur du personnel et de l'administration, tél. 0140459597.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA9902414V

AVIS DU 4-11-1999

MEN
DPATE B1

S **GASU de l'inspection académique de l'Aube**

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire de l'inspection académique de l'Aube (Troyes) est vacant à compter du 1er novembre 1999.

Le secrétaire général assure la direction administrative et financière, l'encadrement des personnels, l'animation et la coordination des services de l'inspection académique.

Conseiller de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, et placé sous son autorité directe, il a

vocation à l'assister ou à le représenter dans toutes ses fonctions.

Il doit faire preuve d'une grande disponibilité et d'une forte capacité relationnelle imposée par la multiplicité des interlocuteurs et des missions. Ce poste requiert une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe, de l'autorité, de réelles qualités d'organisation et de communication.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins ;
- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli dix ans de services

effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe, soit ayant atteint au moins le huitième échelon de la classe normale ;

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double de ces candidatures sera expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube, 30, rue Mitantier, BP 371, 10025 Troyes cedex, tél. 03 25 76 22 30.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENP9902430V	AVIS DU 4-11-1999	MEN DPE E4
------------------	--------------------	-------------------	------------

M^{aitre de conférences en Nouvelle-Calédonie}

■ Un emploi vacant de maître de conférences de l'université de la Nouvelle-Calédonie est à pourvoir par voie de la délégation à compter du 1er février 2000 et pour une durée de deux ans renouvelable une fois:

1ère section: droit privé et sciences criminelles

- Université de la Nouvelle-Calédonie, droit privé, n° 0044

Cet emploi de maître de conférences est ouvert

aux maîtres de conférences titulaires en position d'activité et bénéficiant d'une affectation dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés à l'université de la Nouvelle-Calédonie, BP 4477, 98847 Nouméa cedex, tél. (687) 265800, télécopie (687) 25 48 29, adresse électronique: ufp@ufp.nc. La date limite de réception des dossiers est fixée à **quatre semaines** à compter de la présente publication au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENS9902410V	AVIS DU 4-11-1999	MEN DES A13
------------------	--------------------	-------------------	-------------

D^{irecteur de l'IUFM de l'académie de Poitiers}

■ Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Poitiers sont déclarées vacantes à compter du 3 janvier 2000.

Les candidats à ces fonctions doivent,

conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 90-867 du 28 septembre 1990 modifié, appartenir à l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans un institut universitaire de formation des maîtres.

Les dossiers comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae présenté en recto

uniquement, devront parvenir, dans un délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis au Bulletin officiel, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie -direction de l'enseignement supérieur -service des contrats et des formations -sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau de

la formation initiale des enseignants (bureau DES A 13), 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15. Des renseignements sur les fonctions de directeur d'institut universitaire de formation des maîtres peuvent être obtenus auprès du secrétaire général de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Poitiers.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA9902403V

AVIS DU 4-11-1999

MEN
DPATE B1

CASU à l'université Lyon II

■ Le poste de conseiller d'administration scolaire et universitaire, responsable de la division des ressources humaines de l'université Lumière Lyon II est vacant.

Le chef de la division des ressources humaines devra assurer l'encadrement des services de gestion des personnels enseignants et IATOS, de la formation des personnels et de l'action sociale. Il sera chargé, en qualité de chef de projet, de mettre en place l'application Harpège.

Il lui sera également demandé de poursuivre, en liaison étroite avec la présidence et le secrétaire général, le développement de la politique de gestion des ressources humaines (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évaluation, suivi des carrières et définition du plan de formation).

Outre une expérience administrative confirmée, le candidat devra faire preuve de réelles qualités relationnelles et du sens du travail en équipe.

Les candidatures éventuelles, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans les 15 jours qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à M. Bernard Fradin, secrétaire général d'université, Lyon II, 86, rue Pasteur, F69365 Lyon cedex 07, tél. 04 78697030, fax 04 78695601.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA9902409V

AVIS DU 4-11-1999

MEN
DPATE B2

DAET de l'académie de Rouen

■ Le poste de délégué académique à l'enseignement technique (DAET) de l'académie de Rouen est vacant.

Il s'agit d'un poste ouvert aux personnels titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie particulièrement intéressés par les problèmes de l'enseignement technique, professionnel et de l'apprentissage. Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir par la

voie hiérarchique, revêtues de l'avis du recteur, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, DPATE B2, 142, rue du Bac, 75007 Paris, au plus tard 3 semaines après la présente publication.

Par ailleurs, une copie de cette candidature devra être adressée au recteur de l'académie de Rouen, 25, rue de Fontenelle, 76037 Rouen cedex.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENA9902354V	AVIS DU 4-11-1999	MEN DPATE B1
------------------	--------------------	-------------------	--------------

Agent comptable de l'université de Marne-la-Vallée

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université de Marne-la-Vallée est susceptible d'être vacant.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables d'université en fonction.

Les candidatures éventuelles, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la

voie hiérarchique dans les 15 jours qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le président de l'université de Marne-la-Vallée, cité Descartes, 5, boulevard Descartes, Champs-sur-Marne, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2, tél. 01 609575700, fax 01 60957575.

VACANCES DE POSTES	NOR : MENE9902373V	AVIS DU 4-11-1999	MEN DESCO
--------------------	--------------------	-------------------	-----------

Postes à l'AEFE

■ L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère des affaires étrangères. Cet établissement est doté d'un budget de 2,3 milliards de francs et gère un réseau de 270 établissements d'enseignement répartis dans 127 pays: 66 placés en gestion directe et 204 liés à l'AEFE par une convention. Plus de 6000 agents titulaires et un nombre équivalent de non titulaires y exercent. S'ajoute à ce réseau une centaine d'établissements homologués par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les services centraux de l'AEFE représentent un effectif d'une centaine d'agents localisés à Paris et à Nantes.

● L'AEFE recrute:

Pour le poste de responsable système (Poste localisé à Paris, à pourvoir au plus tôt) un titulaire de la fonction publique (informaticien ou personnel à compétences similaires)

Descriptif du poste

Le responsable système est chargé:
- de l'exploitation du site parisien (actuellement

quatre serveurs: 3 Novell et 1 Windows NT),
- de l'installation et du paramétrage de nouveaux serveurs et postes clients,
- de la maintenance des serveurs et des postes clients (sous Windows 95 et NT),
- des contrats et des marchés relatifs au site parisien,
- des relations avec les fournisseurs et le ministère de tutelle.

Expérience, connaissances et capacités exigées

- expérience confirmée de l'exploitation et de l'administration de réseaux Novell versions 3 et 4 et de réseau NT (NT4),
- disponibilité, rigueur,
- sens du travail en équipe.

Conditions

L'intéressé(e) sera détaché(e) auprès de l'AEFE (congé de l'administration centrale, 39 heures / semaine).

Une lettre de motivation et un curriculum vitae sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante: catherine.graziani@diplomatie.fr, sous la référence POSTE INF 1.

● L'AEFE recrute:

Pour le poste de responsable projets (Poste localisé à Paris, à pourvoir au plus tôt)

un titulaire de la fonction publique (informaticien ou personnel à compétences similaires)

Descriptif du poste

Le responsable projets a pour missions:

- l'analyse des besoins utilisateurs,
- le développement et la maintenance des outils métiers réalisés en interne,
- le dépannage et la formation des utilisateurs sur les outils bureautiques et les applications dont il a la charge,
- la diffusion d'applications dans les établissements à l'étranger.

Expérience, connaissances et capacités exigées

- compétences et expérience sur: Oracle V7, ACCESS 97, Dbase, Foxpro, au moins un L4G moderne ; pratique des outils Microsoft;
- connaissances matériel informatique: matériel PC, connexions réseau;
- connaissance des OS Microsoft;
- bon sens du relationnel;
- capacité de dialogue avec les utilisateurs;
- disponibilité, dynamisme;
- sens du travail en équipe.

Conditions

L'intéressé(e) sera détaché(e) auprès de l'AEFE (congés de l'administration centrale, 39 heures / semaine).

Une lettre de motivation et un curriculum vitae sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : catherine.graziani@diplomatie.fr, sous la référence POSTE INF 2.

● L'AEFE recrute:

Pour le poste de responsable informatique de son site nantais

(Poste localisé à Nantes, à pourvoir au plus tôt) un titulaire de la fonction publique (informaticien ou personnel à compétences similaires)

Descriptif du poste

Le responsable informatique du site de Nantes a pour missions:

- l'administration des bases de données Oracle,
- l'administration des serveurs NT et Novell,
- le dépannage et la formation des utilisateurs sur les outils bureautiques et le support de niveau 1 sur l'application de gestion des personnels.

Expérience, connaissances et capacités exigées

- compétences et expérience sur l'administration de base de données Oracle;
- compétences et expérience sur l'administration de serveurs NT et Novell;
- connaissances OracleV7 - SQL - PLSQL;
- pratique des outils Microsoft;
- connaissance des OS Microsoft;
- connaissances matériel informatique: matériel PC, connexions réseau;
- disponibilité, dynamisme;
- sens du travail en équipe.

Conditions

L'intéressé(e) sera détaché(e) auprès de l'AEFE (congés de l'administration centrale, 39 heures / semaine).

Une lettre de motivation et un curriculum vitae sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : catherine.graziani@diplomatie.fr, sous la référence POSTE INF 3.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENC9902408V

AVIS DU 4-11-1999

MEN
DRIC

Poste à l'université franco-allemande

■ L'emploi de secrétaire général(e) de l'université franco-allemande est à pourvoir au plus tôt à son siège administratif à Sarrebruck (Allemagne). Les candidat(e)s doivent avoir suivi une formation supérieure (bac+4 au moins), avoir une connaissance approfondie des deux systèmes d'enseignement supérieur et une expérience

directe de la coopération universitaire. Une formation en droit et en gestion ou une expérience administrative seront particulièrement appréciées. Les langues de travail sont le français et l'allemand.

Le détachement auprès de l'université franco-allemande est possible.

Le/la secrétaire général(e) aura la responsabilité de démarrer et de conduire la constitution

et l'extension du réseau de coopérations d'établissements français et allemands, de constituer et de diriger une équipe de collaborateurs binationale et de gérer le budget de l'établissement.

La rémunération est celle appliquée en Allemagne (Bundesangestelltentarif - BAT I). La durée du contrat de travail est de cinq ans.

Les candidatures doivent être adressées au président de l'université franco-allemande (Deutsch-französische Hochschule - Am Ludwigsplatz 6 - D 66117 Saarbrücken).

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **13 novembre 1999**.

Pour toute information complémentaire, appeler le 00 49 681 501 1367.

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES *

PRÉVUES SUR " LA CINQUIÈME " du 22 au 26 novembre 1999

LUNDI 22 NOVEMBRE

9 H 55 - 10 H 10

JEUDI 25 NOVEMBRE

9 H 15 - 9 H 30

GALILÉE
(collèges)

D'IMAGES ET DE SONS

Cette série propose :

Maquillage : Effets de rêve

Lorsqu'il s'agit de "maquillage", l'exploration du langage des images s'impose... Depuis ses origines, le cinéma a cultivé l'art de l'illusion : Méliès dans ses studios de Montreuil expérimentait déjà les premiers trucages. Aujourd'hui les effets numériques ont fait franchir un nouveau cap à l'industrie du rêve. Mais certains continuent à manipuler la terre, la colle, la ficelle et le latex pour donner vie à des créatures fantastiques. C'est le cas de Michel Soubeyran, maquilleur d'effets spéciaux, qui prépare une femme glace et des plantes dragons pour le prochain court-métrage de Yann Piquetier.

MARDI 23 NOVEMBRE

9 H 55 - 10 H 10

VENDREDI 26 NOVEMBRE

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE
(lycées)

LES TRENTE DERNIÈRES

Cette série propose :

La fin des mass-médias

Qu'y-a-t-il de commun entre le Général de Gaulle s'adressant aux Français sur fond de rideau de velours et un quidam surfant sur Internet ? Rien en apparence, et pourtant, dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'information. Confronté aux images d'archives qui évoquent cette formidable mutation, le sociologue Philippe Bataille apporte sa lecture, elle tient en un mot : les médias ont explosé. De nouvelles technologies, de nouveaux enjeux politiques ont en effet progressivement substitué la loi du marché à la voix du pouvoir. Alors est-ce un progrès de la démocratie ou un retour à la loi de la jungle ?

JEUDI 25 NOVEMBRE

17 H 10 - 17 H 25

GALILÉE
(collèges)

D'IMAGES ET DE SONS

Cette série propose :

Documentaire - cadrage : L'Afrique dans le champ

Le langage des images dans le "documentaire", tel est le sujet de l'émission du jour. Michel Viotte, réalisateur de films documentaires, vient de rentrer du Kenya avec son opérateur. Ils ont tourné dans les grandes réserves sauvages, des images de paysages et d'animaux de l'Afrique éternelle, qui viendront s'insérer dans un film réalisé sur un couple d'aventuriers cinéastes. Mais quand on plante sa caméra devant le réel, on commence par faire des choix, que mettre dans le cadre qui traduise le mieux cette réalité ? Et comment organiser les formes à l'intérieur du cadre ? Ce sont les questions que le réalisateur et son opérateur se sont posées tout au long de leur tournage.

*** Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.**